

[Trimestriel • Avril - Mai - Juin 2015 • N° 38 • Bureau de dépôt : Liège X]

Une Conférence européenne du Patrimoine à Namur

À l'initiative du Ministre du Patrimoine Maxime Prévot, une Conférence des Ministres en charge du Patrimoine a été organisée à Namur dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Europe, les 23 et 24 avril 2015. L'enjeu de cette 6^e Conférence sur le Patrimoine, 14 ans après celle organisée en Slovénie en 2001, était d'établir une véritable stratégie coordonnée pour le patrimoine en Europe. Cette conférence a rencontré un grand succès par son taux très élevé de participations : 38 délégations nationales et 25 organisations internationales.

Les délégués présents, dont plusieurs Ministres, ont adopté deux textes à l'issue de ces deux journées d'échanges. Le premier, « la Déclaration de Namur », fixe les lignes directrices d'une stratégie basée sur une vision commune et partagée du patrimoine et de son rôle dans la société du XXI^e siècle. Elle identifie les enjeux et domaines d'actions prioritaires pour une gestion harmonisée et cohérente du patrimoine au niveau européen. Non contraignante, elle devra être mise en œuvre au sein de chaque pays : ceux-ci choisiront parmi les pistes d'actions proposées celles répondant le mieux à leurs propres objectifs.

À l'occasion de la Conférence, l'ensemble des délégations a aussi décidé de lancer « l'Appel de Namur » pour le respect du patrimoine culturel en réaction aux actes délibérés de destruction du patrimoine perpétrés ces derniers mois en Irak et en Syrie à l'initiative du pseudo « État islamique ».

Les deux textes sont disponibles auprès du Département du Patrimoine du Service public de Wallonie (DGO4), qui a préparé l'organisation de l'événement.

Ouverture du Centre Keramis à La Louvière

Une partie du site de l'ancienne manufacture Royal Boch, qui a fait battre le cœur de La Louvière durant 150 ans, a repris vie le 8 mai, date de l'inauguration du Centre Keramis. Celui-ci occupera désormais le bâtiment classé abritant les derniers fours bouteilles conservés en Belgique, complété par une remarquable extension contemporaine.

À son apogée juste après la Seconde Guerre mondiale, la manufacture Boch, créée en 1844, exportait dans le monde entier vaisselle courante et faïence de luxe mais également carreaux et sanitaires. Cet essor connaîtra pourtant le coup d'arrêt d'une première faillite en 1985. L'entreprise n'en restera heureusement pas là et produira encore des sanitaires sous le nom de Novoboch jusqu'en 1998 ainsi que de la vaisselle sous le nom de Royal Boch jusqu'à ce qu'une faillite définitive prononcée en 2011 scelle le sort de ce fleuron de la faïencerie belge.

Des bâtiments industriels de Boch, décorés pour certains de fresques murales en céramique signées par les artistes employés par la manufacture, il ne reste pratiquement rien. Un des seuls à ne pas avoir été démolis entre 2008 et 2011 recèle toutefois en ses murs trois hauts fours circulaires en briques, désignés en raison de leur forme caractéristique sous le nom de fours bouteilles. La construction de ceux-ci, classés en 2003 compte tenu de leur rareté – ils sont en effet les derniers témoins belges de cette technique pourtant très largement répandue au XIX^e siècle –, remonte aux alentours de 1870. Désormais ils constituent le cœur patrimonial du Centre Keramis.

Les options architecturales prises par les auteurs de projet, l'association momentanée Codelenovi, mettent en valeur les fours anciens. En effet, une extension

contemporaine vient entourer le monument sur trois côtés, en se démarquant franchement de l'architecture industrielle de briques tout en créant des liens entre le bâtiment classé, le futur parc, la future place publique et les différents accès au site. Cette réhabilitation a été rendue possible grâce à un cofinancement européen (FEDER) et aux efforts conjoints d'autres acteurs publics au premier rang desquels l'Institut du Patrimoine wallon. C'est ce dernier qui a été chargé en 2008 par les Gouvernements de la Wallonie et de la Communauté française de la concrétisation de cet ambitieux projet, depuis les études jusqu'au suivi de chantier, en passant par les recherches de financement et le suivi des différentes procédures.

Sous la houlette de leur directrice Corinne Roger, les agents de l'IPW (Vanessa Krins, gestionnaire du dossier, Xavier Puttemans et Natacha Polet, architectes), ont relevé un véritable défi en menant à bien cette entreprise dans les délais impartis, ce dont beaucoup d'observateurs doutaient au début du projet. L'opération aura nécessité de la part de l'IPW sept années de travail et la mise en œuvre de 10 millions € dont les neuf dixièmes à charge de la Wallonie et de l'Europe mais c'est la Communauté française qui

reprend aujourd'hui l'édifice et qui assurera désormais, par l'intermédiaire de l'asbl Keramis, la gestion du centre muséal dirigé par Ludovic Recchia.

En souhaitant « bon vent » à ce dernier qui a accompagné l'opération depuis ses débuts, il reste à espérer que l'asbl gestionnaire pourra bénéficier des moyens suffisants pour faire vivre l'outil à la hauteur de l'investissement consenti. Le musée est actuellement ouvert au public du mercredi au dimanche et le mardi aux groupes scolaires sur rendez-vous. Pour tous renseignements : Place des Fours Bouteilles à 7100 La Louvière • Tél. 064 / 27 37 75 • info@keramis.be • www.keramis.be.



Photo F. Dor © SPW

La requalification des biens classés en Wallonie : objectifs, méthodologie et enjeux



Ancienne ferme, province du Luxembourg © Wallonia Nostra

Depuis les premiers arrêtés de classement (loi du 7 août 1931), le patrimoine a connu une évolution considérable. Il s'est sans cesse élargi, notamment à de nouvelles typologies architecturales, et s'est trouvé investi de valeurs multiples. La notion même de patrimoine est continuellement interrogée, avec des implications en matière de protection et de gestion. Au fil des décennies, les dossiers de classement ont été instruits selon une logique propre à chaque époque, souvent au cas par cas, sur la base d'initiatives d'origines diverses.

Dès lors, il est jugé nécessaire de procéder à une sorte de « mise à jour » des classements dans une approche globale et harmonisée, à l'aide de nouveaux outils d'analyse. Concrètement, « requalifier » signifie reformuler un arrêté de classement de manière à lui assurer une meilleure adéquation avec la situation actuelle du bien visé. La démarche doit bien entendu être objective et systématique, en incluant une explicitation des raisons pour lesquelles le bien est jugé important pour la collectivité. Les raisons précises font souvent défaut pour les arrêtés de plus de 25 ans.

Pour ce faire, une opération pilote de réévaluation patrimoniale des biens classés a été lancée en juin 2013 et confiée à l'asbl Wallonia Nostra, active depuis 1993 dans l'étude et la préservation du patrimoine culturel en Wallonie. Cette mission scientifique est encadrée par un comité d'accompagnement où sont représentés le Cabinet du Ministre du Patrimoine, l'Administration du Patrimoine et la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Une équipe de quatre historiens de l'art a développé une méthodologie rigoureuse en étapes successives, mise à l'épreuve sur la base d'un corpus déterminé : les fermes et les chapelles classées dans les cinq provinces wallonnes. La démarche doit à la fois conférer une vision panoramique de ces typologies et permettre des comparaisons à travers tout le territoire, tenant néanmoins compte des spécificités architecturales propres aux sous-régions.

En pratique, il s'agit de constituer un dossier administratif aussi complet que possible et de mener un travail de terrain incluant une large couverture

La Déclaration de politique régionale 2015-2019 du Gouvernement wallon prévoit de poursuivre la politique de requalification des biens classés, en actualisant via une procédure simplifiée les arrêtés de classement les plus anciens pour plus de cohérence avec les exigences et les besoins contemporains en matière de patrimoine. La requalification est donc un des axes importants de la politique du Ministre du Patrimoine.

La révision du Livre III du CWATUPE, décidée le 11 avril 2014, a donné une assise décrétole à la requalification (art. 205/1). Elle a également ajouté de nouveaux intérêts et critères sur lesquels fonder la reconnaissance patrimoniale et la protection d'un bien (art. 185). Ceux-ci s'inscrivent depuis plusieurs années dans la pratique de l'Administration du Patrimoine en matière de classement.

photographique et un contact avec le propriétaire, afin de rédiger une fiche d'évaluation patrimoniale (FEP) pour chaque bien. Ce document est un texte structuré, nuancé et néanmoins synthétique, visant à exprimer la valeur patrimoniale actuelle du bien au terme d'une analyse fondée sur les intérêts et critères utilisés par l'Administration.

Le croisement systématique de chaque intérêt (historique, architectural, artistique, mémoriel, social, technique, archéologique, etc.) avec chacun des quatre critères (rareté, représentativité, authenticité, intégrité) permet de mettre en évidence les caractères significatifs justifiant la protection du bien. Le résultat de ce croisement se matérialise par l'attribution d'une appréciation.

En amont, une réflexion a bien entendu été menée par l'équipe sur chacun des concepts utilisés (intérêts et critères) afin d'en dégager des définitions opérationnelles, c'est-à-dire directement utilisables sans équivoque afin de réduire la subjectivité. Ces concepts (intérêt architectural, critère d'authenticité,



Chapelle Notre-Dame de Forêt, province du Luxembourg © Wallonia Nostra



Chapelle Notre-Dame du Bon Secours, province de Liège © Wallonia Nostra

par exemple) sont déclinés en questions concrètes à se poser face au bâtiment étudié. Après le travail de terrain, une recherche bibliographique est systématiquement menée étant donné que, souvent, les dossiers ne comprennent qu'assez peu d'informations sur les plans historique et architectural, à tout le moins pour les deux typologies étudiées jusqu'à présent. Il ne s'agit pas pour autant d'un travail monographique, un équilibre étant sans cesse recherché entre approfondissement et efficacité dans la rédaction des fiches.

L'asbl Wallonia Nostra prévoit dans le processus-clé établi que ses fiches soient soumises aux historiens de l'art et architectes de l'Administration ainsi qu'aux membres des chambres provinciales de la Commission en raison de leur connaissance de terrain. Elles devraient l'être également aux propriétaires. C'est pourquoi, dans un but de communication, le contenu des fiches prend la forme d'un texte accessible et publiable.

À ce jour, soit en deux ans, 400 fiches d'évaluation ont été rédigées, fournissant un matériel de base suffisamment significatif pour permettre une réflexion sur la requalification proprement dite. La prochaine typologie qui sera traitée est l'architecture domestique, susceptible de faire émerger des questionnements différents car les apports de la réévaluation patrimoniale peuvent être multiples. Outre la constitution de dossiers centralisant toutes



Ferme du Parc, province du Hainaut © Wallonia Nostra

les informations sur un bien classé et outre la rédaction de fiches d'évaluation patrimoniale, elle permet de mettre en lumière, de façon très concrète, une série de problématiques récurrentes : réaffectation/authenticité, patrimoine local/régional, classement partiel/global, démarche scientifique/dimension affective dans l'appréciation du patrimoine, qualités intrinsèques/valeurs de renforcement, notamment par l'interaction avec l'environnement, intérêt privé/intérêt public, etc. Il n'y a évidemment pas de réponses « prêtes à l'emploi », le patrimoine étant une matière complexe et en constante évolution.

Asbl Wallonia Nostra

Historiens de l'art : Caroline BALATE,
Mathieu BERTRAND, Aurélie LECOMTE, Julie PIRONT
Administrateurs : Bernard CAPRASSE, président,
Xavier BOSSU, secrétaire

wallonia.nostra@gmail.com



Chapelle Notre-Dame, province de Liège © Wallonia Nostra



Chapelle Saint-Feuillen, province du Brabant wallon © Wallonia Nostra

Pierres naturelles – Pierre bleue dite petit-granit – spécifications produit (FARCC n° 03.1012.03.00)

NB : Cette fiche conseil est une approche synthétique de la thématique. Elle ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme exhaustive et doit être lue avec la prudence qui s'impose. Dans tous les cas, celle-ci doit être confrontée à la réalité de l'intervention in situ et à la philosophie de la restauration. Le SPW ne peut être considéré comme responsable des interprétations liées à cette fiche.

L'ensemble des FARCC est téléchargeable gratuitement sur le site : <http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Pages/Farcc/default.asp>.

• Mots-clés :

Pierre bleue, petit granit, terrasse, veine, fossile, calcaire, moie, bousin, géode, stylolithes, taches, géologique.

• FARCC associées :

01.1114.04.00 Pierres naturelles – pierre bleue dite petit granit – tailles et mise en œuvre
03.114.05.00 Pierres naturelles – pierre bleue dite petit granit – Réparations et greffons

• Historique :

Jusqu'en 2001, la catégorisation des pierres définissant leurs spécificités d'aspect et leur usage final se faisait sur base des lettres A, B, C, D :

A : sculpture, monuments funéraires ou travaux exigeant un parachèvement particulièrement soigné,
B : constructions, restauration ou travaux marbriers,
C : pierres de taille ou revêtement pour constructions plus communes,
D : pierres à moellons, bordures ou dalles de trottoir.

Depuis la parution de la NIT 220 du CSTC en juin 2001, cette codification a été fortement modifiée. Trois catégories sont aujourd'hui définies : « Catégorie bâtiment exceptionnel » anciennement catégories A et B, « catégorie bâtiment courant » anciennement catégorie C et « choix technique » anciennement catégorie D.

• Documents techniques associés :

• NIT. 220, La pierre bleue de Belgique dite petit granit d'âge géologique tournaisien, CSTC,

juin 2001.

- NBN EN 771-6, Spécification pour éléments de maçonnerie – Partie 6 : éléments de maçonnerie en pierre naturelle, août 2011.
- NBN EN 12059+A1, Produits en pierre naturelle – Pierre de taille – Exigences, février 2012.
- Règlement général d'agrément et de certification ATG/BENOR du secteur de la pierre naturelle ornementale V.2 15/10/2013.
- AFNOR-P10B-N75, Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, mars 2011.
- C.C.T.P. Réparation ou renforcement des ouvrages en maçonnerie (France), version 1.1., juin 2008.
- NBN EN 1936 (pour masse volumique, porosité).

• Bref aperçu de l'état des connaissances actuelles :

Il existe aujourd'hui deux grandes régions d'exploitation : le bassin hennuyer et le bassin condrusien. À noter que pour ce qui concerne les pierres de type « petit granit du Bocq », des nuances marquées en termes de texture, teinte et patine existent par rapport aux autres gisements. Une attention particulière doit y être portée lors de la réflexion sur les pierres qui doivent être remplacées.

À titre d'information, la différence de prix entre une pierre de catégorie « bâtiment exceptionnel » et une pierre de catégorie « bâtiment normal » varie généralement entre 10 et 20 %, parfois 30 % en fonction de la carrière d'origine.

Il est intéressant de signaler que pour certains défauts, la patine naturelle de la pierre permet d'atténuer de manière appréciable ceux-ci dans les deux à trois années qui suivent la mise en œuvre. À signaler également que l'on ne peut pas considérer les fossiles comme des défauts. En effet, ceux-ci font partie de l'identité même de la pierre.

Préalablement à toute intervention in situ, la nature des pierres en place doit être parfaitement connue grâce à une étude d'identification précise. Dans la mesure où des sites d'exploitation existent toujours, la pierre qui servira à la restauration d'un monument



Petite tache blanche qui n'est pas un fossile. Parfois ces taches recouvrent une géode, mais ce n'est pas systématique. Dans le cas de l'illustration, étant donné la taille réduite de la tache, la pierre a été acceptée © SPW



Terrasse relativement épaisse, traversante et régulièrement située à une distance de moins de 3 cm de l'arête de la pierre. Pierre refusée © SPW

devra être identique à celle existante. Dans le cas contraire, le choix se portera sur une pierre dont l'aspect esthétique (texture, teinte, patine) et les caractéristiques mécaniques et physiques (résistance à la compression, porosité, aptitude à la taille, résistance à la flexion, résistance au gel, etc.) sont les plus proches possible de l'existant. Une attention particulière doit être portée sur la patine de la pierre qui peut s'avérer être très différente de celle qui est en place quelques années après sa mise en œuvre.

Aide à la prescription :

La pierre sera une pierre bleue dite petit granit, calcaire crinoïdique, d'âge géologique tournaisien et bénéficiera d'une AOL (arrêté du GW du 20/05/1999).

Dès le démarrage du chantier, voire avant si possible, une réunion sera organisée en présence du maître carrier et du tailleur de pierre. Avant le débitage des pierres, un calepinage complet (dimensions, position dans l'édifice, orientation) des éléments à remplacer sera transmis au fournisseur/producteur.

Les pierres seront de premier choix, catégorie « bâtiment exceptionnel », à destination de monuments historiques classés et couvertes par un ATG-Bénor « Pierre bleue de Belgique » en ordre de validité à la date du démarrage des travaux ou équivalent en termes de protocole.

Un certificat d'origine sera transmis à la direction de chantier et annexé au D.I.U. Celui-ci aura la forme soit d'une étiquette par palette accompagnée d'un bordereau identifiant clairement l'ensemble des

pierres de la palette soit d'étiquettes individuelles apposées sur chaque pierre. Il identifiera le lieu de production (la carrière/origine géologique) et le lieu du façonnage (la taille).

Les caractéristiques mécanico-physiques sont :

- masse volumique apparente de 2.691 kg/m³,
- résistance à la compression de 157 MPa,
- porosité max 0,24 % en volume,
- résistance à l'usure de 20,7 (selon la méthode de Capon).



Petite géode. Bien que la présence de géodes dans des pierres anciennes, en place depuis de nombreuses dizaines d'années (voire des siècles), n'ait pas révélé de pathologies importantes, il est préférable, lors de la mise en œuvre, de privilégier une face visible exempte de géode. On réorientera utilement la pierre à cet effet © SPW



Veine blanche. Malgré sa dimension relativement importante, cette caractéristique n'engendre pas de pathologie. La pierre est acceptable en l'état © SPW

Ces valeurs moyennes peuvent varier en fonction des méthodes d'essai.

Les pierres seront transportées avec toutes les protections utiles et nécessaires afin d'éviter les cassures, fissures, épaufrures, écornures, éclats, etc. Elles seront stockées sur chantier de manière stable et à l'abri de toutes souillures liées aux activités intrinsèques au chantier (entre autres résidus de découpe d'acier, coulées de tanin, projection de fluides hydrauliques, projections de mortiers, etc.).

La réception, par la direction de chantier, des pierres taillées se fera obligatoirement sur les lieux de la mise en œuvre avant leur pose. Préalablement à la réception des pierres, celles-ci seront nettoyées à l'eau claire et disposées de manière à faciliter leur examen. L'ensemble des faces destinées à être vues sera parfaitement accessible pour un examen aisé. Toute pierre posée sans avoir été préalablement réceptionnée sera démontée aux frais de l'entreprise.

Les critères de sélection de la pierre sont strictement encadrés par le tableau n° 7 « Critères d'acceptation

recommandés pour pierres façonnées pour usage dans le bâtiment », pages 29-30 ainsi que le tableau n° 28 « Catégories commerciales en fonction des particularités d'aspect », pages 42-43 de la NIT 220 de juin 2001.

De manière synthétique les critères seront les suivants :

- défauts entraînant automatiquement le rebut de la pierre : fissure, bousin (zone d'altération gris brun retenant l'eau), géodes (cavités), moies (cavités), terrasse (veine noire se creusant facilement) continue traversante de plus de 1 mm d'épaisseur de moyenne quelle que soit sa position, veines de couleur rouille, fossiles tendres et non adhérents, limés (veines blanches) composés de gros cristaux peu soudés, clous jaunes et, de manière générale, les défauts des pierres qui, après humidification, se démarquent par un séchage irrégulier sont à rebuter.
- défauts acceptables moyennant certaines conditions : terrasses si l'épaisseur est ≤ 1 mm et si elles sont invisibles à 3 mètres, clous blancs

(petites taches) et taches blanches pour autant qu'elles ne dissimulent pas de géodes. Afin de vérifier la présence ou non d'une géode, la zone concernée sera « sonnée » à l'aide d'un marteau métallique. Si le son rendu est clair, le défaut peut être accepté. Dans le cas d'un son « creux », le défaut sera refusé.

- défauts acceptables : les fossiles, pleins et adhérents. Ils sont jamais considérés comme des défauts. Ne sont tous acceptables quelle qu'en soient leurs dimensions. Toutefois, si pour des raisons esthétiques, il est souhaité que la dimension de ceux-ci soit limitée, le cahier des charges doit en préciser les tolérances dimensionnelles.

Aucun masticage ne sera toléré sur les faces visibles.

Fiche coordonnée par Jean-Christophe SCAILLET, SPW / DGO4 / Patrimoine / Direction de la Restauration du Patrimoine / Cellule d'appui et contrôle technique

La 3^e édition du hors-série du Journal de la Restauration vient de paraître

Ce numéro spécial, édité en étroite collaboration avec la Direction de la Restauration du Patrimoine, qui signe l'ensemble du manuscrit, en est ce printemps à sa troisième édition à l'initiative de l'IPW. Conçu selon le même modèle que les précédents, ce numéro reprend dans le détail le suivi mené par la Direction de la Restauration du Patrimoine sur les chantiers de restauration wallons, les opérations de maintenance, présente les interventions sur le Petit Patrimoine populaire wallon et fait le point sur l'état sanitaire des monuments, opérations achevées ou en cours en 2014.

Ce sont donc 158 chantiers de restauration qui sont évoqués dans ces pages, parmi lesquels 80 terminés en 2014 et 78 toujours en cours. Un total de 90 dossiers de maintenance a été traité, tout comme 86 dossiers de mise en valeur et de restauration du Petit Patrimoine populaire wallon. Le corpus des fiches d'état sanitaire de monuments classés a en outre été complété par 57 nouvelles fiches. En bref, un état succinct de la question des travaux en cours ou achevés depuis peu sur le patrimoine wallon.



La Lettre du Patrimoine



RESTAURATION
MAINTENANCE
PPP
ÉTAT SANITAIRE

Numéro spécial du Journal de la Restauration : chantiers 2014

Pour la troisième fois, la Direction de la restauration du patrimoine du SPW / DGO4 donne la bible générale d'un chantier. Ce bilan est significatif : il est encore en augmentation par rapport aux années précédentes.

En tout, 158 nouveaux dossiers ont été ouverts, soit le double de l'année précédente.

Pour tant, 2014 fut une année de changements en matière de procédures de travaux sur biens classés. Deux arrêtés du 13 mars modifièrent le Code de l'habitat, de l'aménagement du territoire, de l'équipement du territoire et de l'énergie (M6 du 30.03.2014). L'un concerne l'acte de subordination pour la réalisation d'une opération de maintenance, d'entretien, de réparation et de travaux de restauration sur monuments classés et l'autre porte sur le certificat de patrimoine, la déclaration préalable et les actes et travaux conservatoires. Ils sont complétés par le décret du 11 avril 2014 modifiant le Code de l'habitat portant les dispositions relatives au patrimoine M6 du 30.03.2014.

De manière générale, par ces modifications apportées par ces deux arrêtés et ce décret, les propriétaires sont invités à veiller à bon entendeur de nombreux classés. Cette nouvelle réglementation a pour objectif d'encadrer le propriétaire, plutôt que les acteurs de la restauration.

Les opérations de maintenance à l'échelle d'un bien classé sont facturées par un taux de subvention de 80%. Les travaux de mise en valeur de restauration sont couverts à une niveau substantiel à la limite 40% à 50%. Ils ne portent que sur des biens classés par décret de l'Etat wallon. Cela est déterminé notamment par des arrêtés en matière de classement de la restauration et subvention par une majoration de 10% des taux de base de la programmation simplifiée des obligations contractuelles au profit de nos maîtres de site. Les études préliminaires sont également soutenues par un taux de 80% de subvention, quelle que soit leur nature, technique ou historique, particulièrement chères en fonction des enjeux et de l'état sanitaire des monuments, ces études

probables, ont des découvertes fortuites en cours de chantier et permettent de limiter ainsi le recours aux autorisations. De ce fait, l'acte relatif à l'acte de subordination se voit décaissé. Une subvention exceptionnelle peut éventuellement être accordée lorsque le chantier a donné lieu à des coûts supplémentaires imprévus et substantiels.

Certaines études d'impact de travaux envisagés sont, par une majoration de 5%, les propriétaires privés qui font l'objet d'autorisations ou de permis d'urbanisme leur mouvement classé au public, conformément à une convention conclue par la ministre en charge du patrimoine. Une majoration de 10% (sans préjudice de 15% supplémentaires) est également envisageable si le mouvement classé est soumis à un permis d'urbanisme par un acteur public. Toutefois, cette convention doit être conclue avec l'Etat wallon, inscrite dans le cadre d'un programme quadriennal.

Dans le but de simplifier les procédures administratives, l'acte relatif au certificat de patrimoine a été évalué et revu pour en réduire les délais. L'information de la ministre est établie conformément au formulaire disponible sur le portail Internet du SPW et la Direction de la Direction générale de l'Administration. Les annexes nécessaires

La maison sise au 33 rue de Limbourg à Verviers...

ou l'ancienne maison du régisseur de Simonis

Le bien sis au 33 rue de Limbourg à Verviers est un immeuble classé comme monument depuis le

16 décembre 1980 (pour la partie façades et toitures), sur la liste des biens menacés suivis par l'IPW depuis

le 5 septembre 2002. Son intérêt réside essentiellement dans sa façade Louis XIII de la première moitié du XVIII^e siècle. Il s'agit d'une maison en maçonnerie de pierres et de briques à l'origine recouverte d'un enduit à base de chaux.

Cette maison appartient à des privés qui ont initié la première réunion de certificat de patrimoine en août 2003. Le dossier a connu depuis de nombreux rebondissements et ralentissements, tel un problème de stabilité survenu au début de l'année 2012, nécessitant une consolidation d'urgence à l'aide d'un échafaudage soutenant la façade à rue.



© IPW



© IPW

Suite à l'obtention du permis d'urbanisme en avril 2013, un marché a été initié afin de sélectionner une entreprise qui mènera les travaux à bien. Le choix de l'entrepreneur arrêté, le Ministre du Patrimoine a accordé des subsides à concurrence de 60 % du montant des travaux. Aussi, le chantier pourra-il débuter avant la fin mai. Dans quelques mois, le chantier laissera place à un espace commercial et un nouveau logement à l'étage.

Le sauvetage de la ferme d'Omalius à Anthisnes : un vrai parcours du combattant !

L'IPW avait fait l'acquisition de la ferme d'Omalius, un bâtiment classé du centre historique de la commune, en 1999. Après 15 années, le projet de restauration et de réaffectation de la ferme aboutit. Grâce au travail en synergie de trois acteurs, un partenaire privé (Groupe Thomas&Piron) et deux institutions publiques (Commune d'Anthisnes et Institut du Patrimoine wallon), l'ancien établissement agricole se transforme en logements de standing et le corps de ferme en administration communale. Les travaux ont débuté ce 2 mars 2015.



© Bureau d'architecture Henri Garcia



© Bureau d'architecture Henri Garcia

Du côté des classements et des subsides récents...

Le site des minières néolithiques de silex de Spiennes, reconnu comme patrimoine exceptionnel de Wallonie et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, vient de connaître une extension de son classement. Les témoins de l'activité d'exploitation du silex durant le Néolithique sous le lieu-dit « Champ à Cailloux » avaient en effet été classés comme monument en 1991, de même que l'ensemble au titre de site. Cette extension du classement comme monument et site porte tant sur les minières que sur les vestiges d'époque paléolithique mis au jour. Cette nouvelle protection du sous-sol à haut potentiel archéologique, dont l'ampleur a pu être déterminée lors de

recherches récentes, se veut donc large et coïncide avec l'ouverture du nouveau centre d'interprétation des minières, baptisé Silex's, en avril dernier.

Du côté des travaux de restauration, une subvention a été allouée à la poursuite de la restauration des bas-côtés de l'église Saint-Martin d'Arlon. En décembre dernier, un subside de plus de 4.000.000 € avait été accordé pour la première phase des travaux de restauration des charpentes, couvertures et toitures, des maçonneries, des sculptures et des vitraux des nefs latérales de cet édifice construit au début du XX^e siècle et inscrit sur la liste du patrimoine

exceptionnel de Wallonie. Cette nouvelle subvention de près de 636.000 € s'inscrit dans le cadre de travaux sur les ferronneries, les menuiseries, l'électricité, la peinture ou porte sur des sondages stratigraphiques.

La restauration de l'enveloppe extérieure du musée de la Pierre à Sprimont, installé dans l'ancienne centrale électrique des carrières bénéficiera elle aussi d'une intervention d'environ 758.000 €. Les travaux porteront sur la restauration de la toiture, de la verrière, des ferronneries et de la maçonnerie des deux halls du musée, classés en 1988.

Classement éventuel du stade des jeux et du théâtre de plein air de la citadelle de Namur



© SPW

Le Ministre du Patrimoine, a décidé ce 25 février 2015, d'ouvrir l'enquête pour le classement éventuel au titre de monument du stade des jeux (hors esplanade) et du théâtre en plein air de la citadelle de Namur.

Ce vaste complexe à vocation sportive et culturelle est dû à l'architecte autodidacte Georges Hobé (1854-1936). Il a été construit en 1910 en béton armé, technique novatrice (procédé Hennebique) à l'époque, sur l'esplanade artificielle établie entre les grands fossés de Terra Nova et la lunette gauche de la fortification hollandaise.

L'ensemble monumental est constitué d'un stade des jeux abritant des tribunes couvertes dont la loge royale, des espaces de distribution, divers locaux et d'un théâtre en plein air d'une capacité de 2.500 places. Les deux fonctions sont articulées par un bâtiment transversal. Les gradins du stade et la scène du théâtre s'adossent de part et d'autre de ce dernier.

Hobé y adopte un langage architectural nettement démarqué de son architecture domestique. Raymond Balau écrit à ce sujet : « La symétrie s'impose, de même que la hiérarchie des strates, et le recours à un ordonnancement non dénué de références historiques. Aucune raideur ne se dégage pourtant de l'ensemble. Une indéniabilité libérale formelle s'attache même à la résolution plastique des chapiteaux de colonnes ou à la modénature des façades. La silhouette générale est particulièrement lisible mais n'impose pas une monumentalité académique de type « Beaux-Arts ». [...] L'ordonnance générale est monumentale, mais il ne s'agit pas d'une architecture de domination ; les constructions sont adaptées aux caractères du site, et non l'inverse. »

Hobé innove encore par l'utilisation de la brique de verre Marke Faust (production modulaire allemande) pour la fermeture des baies. Cette brique n'apparaît en effet sur le marché que peu avant la construction.

L'architecte, par sa formation d'ébéniste-décorateur, a particulièrement soigné le traitement de la pierre et des menuiseries.

Les dispositions d'origine sont encore très bien conservées, malgré quelques altérations, pour la plupart réversibles. Les lacunes sont très limitées et le bâtiment est resté très homogène.

Le stade des jeux et le théâtre en plein air, qui ont tous deux conservé leur vocation événementielle, constituent un ensemble unique de cette typologie en Wallonie, voire en Belgique. La combinaison d'un lieu de culture et de détente dans un même ensemble est particulièrement remarquable.

Florence BRANQUART
Historienne de l'art

Attachée à la Direction de la Protection
du Patrimoine



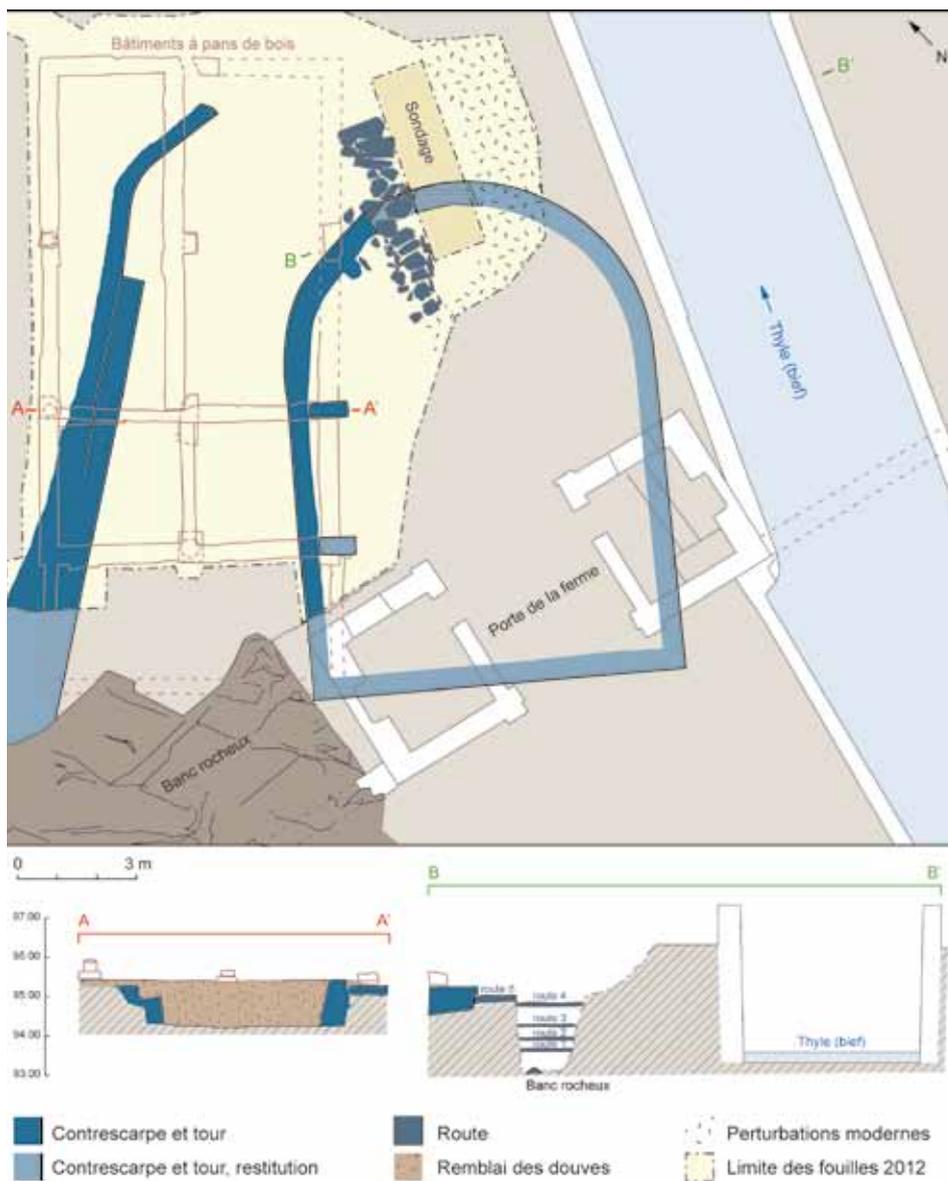
© SPW

Villers-la-Ville : découverte d'une route et d'un ouvrage fortifié antérieurs à l'abbaye

Nous avons précédemment signalé (*La Lettre du Patrimoine*, 30, 2013, p. 19-20) la mise au jour des vestiges superposés de trois bâtiments successifs à pans de bois dans l'abbaye de Villers-la-Ville, directement au nord des ruines récemment restaurées de la porte de la ferme du XVIII^e siècle, entre le bief actuel du moulin abbatial et le pied de la colline de la ferme. Cette découverte livrait, pour la première fois, des éléments matériels de la présence et de la localisation de l'abbaye transitoire Villers II (1147-1197), le plus ancien des trois bâtiments faisant partie de la porterie de cette abbaye.

La poursuite des fouilles, en 2012, par le Service de l'Archéologie (SPW / DGO4 / Direction extérieure du Brabant wallon) permit de remonter encore plus haut dans le temps en apportant la preuve d'une occupation pré-abbatiale du site. Il s'avéra, en effet, que le bâtiment à pans de bois de Villers II fut édifié, sans aucun hiatus, sur les restes nivelés d'un ouvrage fortifié dont la construction avait elle-même condamné une route préexistante. Cela signifie que l'abbaye fut implantée en un lieu occupé et déjà aménagé, qui possédait par conséquent sa propre histoire.

L'ouvrage fortifié, très partiellement conservé en plan, s'étendait plus loin vers l'est, là où coule actuellement le bief dont les remaniements, durant des siècles, ont profondément perturbé le sous-sol environnant. Les seuls vestiges que les fouilles aient donc permis d'identifier sont le mur gouttereau occidental d'une tour à façade arrondie, des douves, ainsi qu'un tronçon de mur de contrescarpe longeant le pied de la colline de la ferme.



Plan schématique des fouilles et coupes en travers A-A' et B-B' © SPW



Les douves enserrées à gauche par le mur occidental de la tour et à droite par le mur de contrescarpe © SPW

De la tour, il ne subsiste en élévation que le mur de soubassement en fruit, plaqué contre le noyau de fondation interne fait de limon argileux rapporté mêlé à de la pierraille, d'une très grande compacité. La maçonnerie, rude mais soignée, à joints vifs, est appareillée en blocs de schiste dont beaucoup présentent des dimensions impressionnantes.

Le mur de contrescarpe montre la même maçonnerie à grand appareil et la même technique de taille rudimentaire des pierres. Il est plus ou moins parallèle à la tour mais, vers le sud, il s'en écarte sensiblement pour rejoindre un pan plus élevé d'une avancée rocheuse du pied de la colline. Vers le nord, son épaisseur se réduit brutalement peu avant d'amorcer une courbe vers l'est pour épouser l'arrondi de la tour. Outre sa fonction de paroi extérieure des douves, ce mur servait aussi de soutènement des terres du pied de la colline.



La maçonnerie à grand appareil du mur de contrescarpe. Vue vers le nord © SPW

Les douves furent remblayées par les moines de Villers II pour asseoir la construction du bâtiment à pans de bois. Elles étaient alimentées en eau par de multiples sources qui surgissent encore aujourd'hui du flanc de la colline. Le fond, en pente sensible vers le sud, est constitué d'un empierrement très compacté. S'élargissant notablement vers le sud, elles se trouvent clôturées par l'avancée rocheuse du pied de la colline.

Un sondage profond dans la route, jusqu'au banc rocheux, a permis de reconnaître cinq états successifs faits d'empierrements et de revêtements distincts, une telle superposition attestant non seulement une longue durée d'utilisation mais aussi une place de choix dans le réseau régional. Des moyens humains

et techniques considérables furent mis en œuvre en vue de réaliser les terrassements successifs au pied de la colline. L'ampleur des travaux suggère que chacune des cinq routes bénéficia d'un programme financé et géré par une autorité civile. Cette voie de communication longeait le pied du versant ouest de la vallée de la Thyle. Venant du sud, elle s'embranchait à la perpendiculaire, une centaine de mètres plus au nord, sur une autre route qui reliait entre autres Genappe et Nivelles vers l'ouest à Mellery et Gembloux vers l'est.

Si la tour édiflée par-dessus la route a condamné celle-ci, ce fut pour assurer le contrôle d'une nouvelle voie, sans doute créée par la même occasion mais dont

aucune trace n'a pu être relevée. L'ouvrage fortifié permettait en outre d'exercer une surveillance de la route ouest/est toute proche. Sur le plan territorial, il marquait d'un geste fort la limite nord de la seigneurie de Marbaix, à la frontière même du comté de Namur et du duché de Brabant. De fait, la façade arrondie de la tour est tournée vers le nord où se trouvait par conséquent un territoire dépendant d'une autre autorité. Localisé sur une rivière, au carrefour de deux routes et aux confins de plusieurs territoires, le lieu était on ne peut plus stratégique.

Cette découverte de deux ouvrages civils – une route ancestrale et un ouvrage fortifié – est d'une importance majeure pour la connaissance de l'histoire du site et de la région avant l'arrivée des moines. Si la route ancestrale fut recouverte par la fortification, la construction de celle-ci n'en supprima pas pour autant la voie de communication. En revanche, l'implantation de l'abbaye eut pour résultat de confisquer et de soustraire du réseau régional cette route de la vallée de la Thyle.

Les fouilles ont donc permis de « ressusciter » une période pré-abbatiale du site de Villers que nous sommes dorénavant invités à explorer afin de lui restituer son existence et sa physionomie. Cette tâche de réhabilitation est d'autant plus justifiée et nécessaire que les moines de Villers se sont évertués à gommer, et dans l'écrit et dans le bâti, toute trace antérieure à leur arrivée sur le site.

ÉRIC DE WAELE, Frédéric HELLER
et Aude VAN DRIESSCHE,
SPW / DGO4 / Direction extérieure
du Brabant wallon / Patrimoine /
Service de l'Archéologie

Un moine archéologue dans l'abbaye de Villers-la-Ville... il y a 500 ans

L'ancienne abbaye de Villers-en-Brabant a conservé la mémoire de son histoire dans la *Cronica Villariensis monasterii* composée de notices sur les abbés qui se sont succédé à la tête du monastère. Ces biographies plus ou moins développées mentionnent les dates de début et de fin des abbatiats ainsi que les faits saillants qui les jalonnent, tant du point de vue matériel que spirituel. À propos de l'abbé Denis van Zeverdonck (1524-1545), il est écrit qu'il mena une politique de constructions prestigieuses et ordonna la démolition d'une « certaine vieille maison », la *domus sancti Bernardi* ou « maison de saint Bernard », remontant à l'époque de l'abbaye Villers II (1147-1197). Au-delà de l'événement, c'est le moine auteur de cette notice qui interpelle : ses compétences et ses préoccupations, telles qu'il les exprime dans le texte que nous commentons ci-dessous phrase après phrase, font de lui un archéologue.

Une notice à l'allure d'un signalement archéologique : « Un fait mérite d'être relaté au sujet d'une certaine vieille maison d'une ancienneté

étonnante ». D'emblée, sans même la nommer – ce qu'il fera quelques lignes plus loin – le chroniqueur n'en désigne pas moins précisément une maison dont il proclame l'intérêt patrimonial en insistant sur son ancienneté remarquable.

Une maison en pans de bois à deux étages :

« En effet, elle était construite en pierre et ciment de terre ou argile assemblés avec une simplicité étonnante, et avait une couverture de pierres larges et minces. Elle était tellement élevée qu'elle contenait deux étages l'un au-dessus de l'autre ». La maison – dont l'auteur parle au passé car elle a été abattue entretemps – était construite en pans de bois et impressionnait par sa hauteur. Le rez-de-chaussée, maçonné en pierres, était surmonté de deux étages dont l'assemblage des pièces de bois, d'une « simplicité étonnante », rythmait les hourdis de torchis, tandis que la toiture était couverte de lauzes. La concision même de la description, se limitant aux caractéristiques déterminantes et essentielles du pan de bois, traduit la compétence du chroniqueur

en matière d'architecture. Les différents matériaux sont distingués du bas vers le haut de la construction. Sans conteste, le don d'observation et l'esprit de synthèse de l'auteur transparaissent au travers de cette description architecturale de quelques mots à peine.

Une situation topographique qui se veut précise :

« Elle était située dans la partie la plus reculée du monastère, près des bassins, visible derrière le bâtiment qui sert actuellement d'abattoir ; on peut encore aujourd'hui en percevoir les fondations sous les mottes de gazon ». Dans la première de ces deux phrases, le chroniqueur définit l'emplacement de la maison disparue en livrant trois informations de plus en plus pointues. Il commence par la situer à l'intérieur de l'abbaye, « dans la partie la plus reculée », sans doute par rapport à un endroit que lui-même considère comme central, par exemple le cloître, ou par rapport à la pièce où il rédige. Ensuite, il précise : « près des bassins », désignant ainsi les viviers qui se trouvaient au sud du moulin.

Les Nouvelles de l'Archéologie

Il ajoute enfin que la maison était visible derrière l'« abattoir » ou « boucherie », un bâtiment disparu qu'il faut placer aux abords du moulin, le long de la voie de circulation intérieure est-ouest ; en tout cas, la préposition « derrière » situe la maison au sud de cette voie, le chroniqueur regardant du nord vers le sud. D'autre part, si la maison restait partiellement visible alors qu'un autre bâtiment se trouvait devant, c'est qu'elle était effectivement très haute. On notera par ailleurs que l'auteur de la notice porte intérêt aux changements d'affectation des bâtiments, puisqu'il laisse entendre que l'« abattoir » avait eu auparavant une autre fonction. Retenons que, malgré les indications fournies, nous sommes dans l'impossibilité, aujourd'hui, de localiser de manière précise l'emplacement de la *domus*.

Une localisation de type archéologique : quant à la seconde phrase – « on peut encore aujourd'hui en percevoir les fondations sous les mottes de gazon » – elle consiste en une observation telle qu'un archéologue peut en faire de nos jours. Le chroniqueur désigne ainsi, bien évidemment, des bombements de sol résultant du remblaiement des vestiges après la démolition de la maison, soit parce que la terre de remblai ne s'est pas encore tassée, soit parce que le bas des murs subsiste. En outre, il identifie au sol le plan de la maison, percevant plusieurs fondations et non une seule. C'est donc bien d'archéologie du sous-sol qu'il est question ici. Notre moine est manifestement un homme de terrain : il s'est rendu sur place, il a remarqué des modifications du relief du sol à l'emplacement de la maison disparue, il sait qu'elles indiquent la présence d'une construction enfouie et il s'en sert comme indice ultime de localisation. Les archéologues auraient donc tort de considérer comme acquis depuis peu leurs réflexes de lecture du sol : ces réflexes sont vieux d'au moins 500 ans à Villers !

Une proposition de datation de la maison, replacée dans le cadre topo-historique de la fondation de Villers II : « Il est vraisemblable que ce fut la première habitation des fondateurs des premiers temps de ce monastère qui, à la demande de saint Bernard, descendirent depuis le lieu-dit La Boverie dans cette vallée tout près de la rivière ». Notre chroniqueur envisage, comme il se doit en archéologie, la question chronologique : il fait remonter la maison abattue par l'abbé van Zeverdonck (1524-1545) à l'origine même de Villers II (1147-1197), puisqu'il la désigne comme « la première habitation » de cette abbaye. Il explicite ainsi l'« ancienneté étonnante » affirmée en introduction : lorsqu'elle a été rasée, la maison était vieille de 400 ans. Par ailleurs, soucieux d'argumenter sa datation, il replace l'installation de Villers II dans son contexte historique, précisant que ses fondateurs ont transféré ici, dans la vallée, l'abbaye Villers I (1146-1147) qu'ils avaient d'abord implantée sur les hauteurs, plus au sud. Ce premier site se révéla en effet à ce point inapproprié que les moines pionniers, complètement découragés, furent tentés de retourner à Clairvaux ; c'est alors, le 23 janvier 1147, que Bernard vint sur place, les réconforta

et leur enjoignit de descendre dans la vallée. En ajoutant, pour terminer, « tout près de la rivière », le chroniqueur nous informe que l'abbaye Villers II fut établie sur les bords de la Thyle, que la présence d'une rivière est indispensable à l'installation d'une abbaye, et il sous-entend que le site de Villers I était inapproprié à cause du manque d'eau courante.

Les trois fonctions monastiques traditionnelles sur trois niveaux de la maison : « À cet endroit se voyaient jusqu'il y a peu, les restes de l'oratoire et les ruines de l'autel dans la partie inférieure de la maison, le réfectoire au niveau intermédiaire et le dortoir au niveau supérieur, dans un espace étroit ». Le chroniqueur pratique également l'archéologie de l'élévation à côté de l'archéologie du sous-sol. Au début de la notice, il avait manifesté son intérêt pour le bâti en décrivant la technique du pan de bois. Ici, développant l'analyse architecturale, il attribue à chaque niveau de la maison l'une des trois fonctions traditionnelles de l'architecture monastique : l'oratoire, centre de la vie spirituelle, au rez-de-chaussée, le réfectoire au premier étage et le dortoir au deuxième. Le mot « habitation », en latin *domicilium*, de la phrase précédente prend dès lors tout son sens : les moines prient, mangent et dorment dans le même bâtiment construit en hauteur.

Le chroniqueur omet toutefois de parler des cuisines, qui devaient se trouver au premier étage, et des latrines, qui devaient être installées au deuxième, considérant probablement leur présence comme secondaire ou évidente. De même, il ne dit rien de la circulation entre les trois niveaux alors qu'elle devait jouer un rôle majeur, notamment en raison des offices liturgiques qui se déroulaient de jour comme de nuit ainsi que de l'emplacement au premier étage

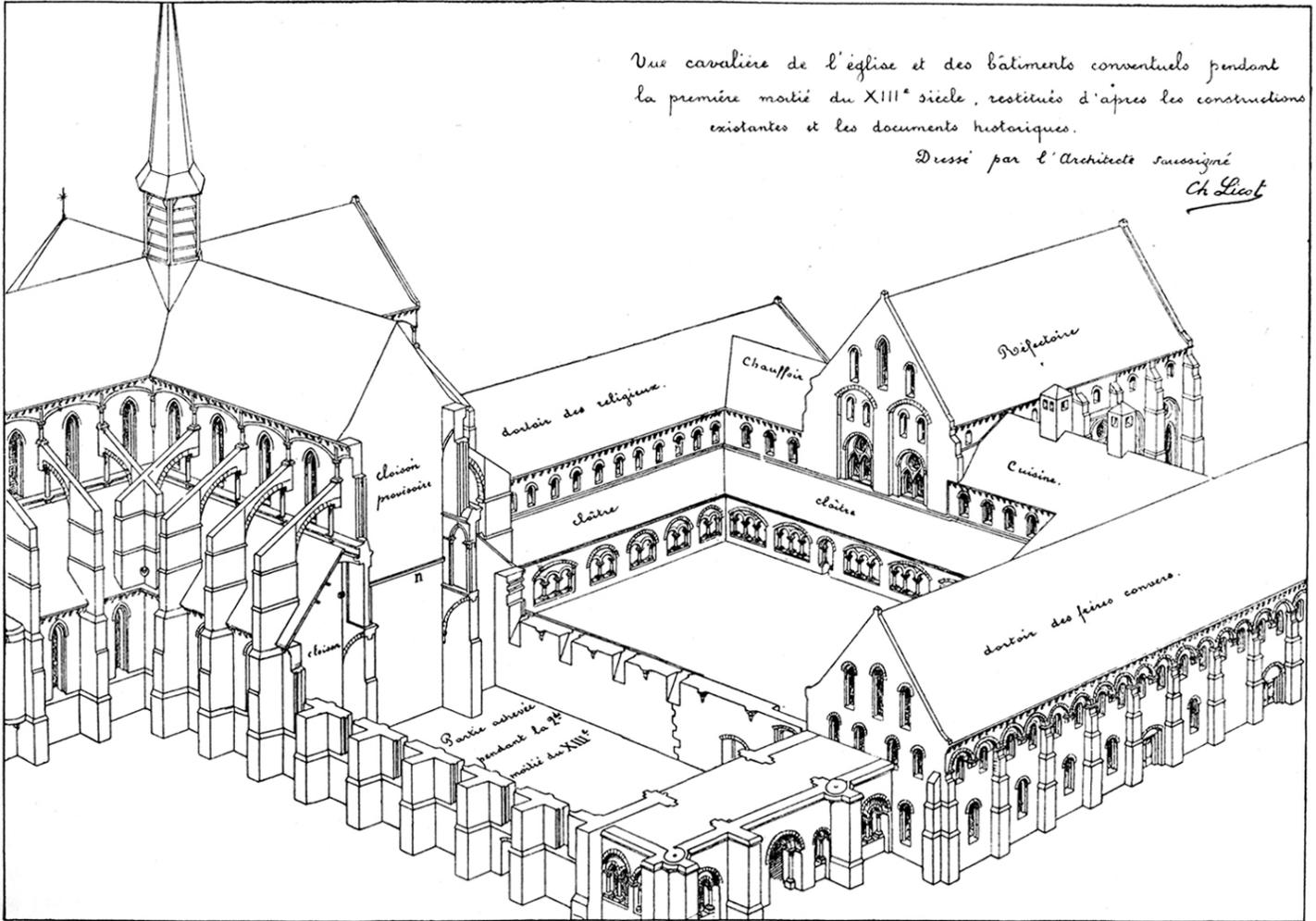
du réfectoire. Il convient donc de supposer l'existence d'un dispositif d'escaliers intérieurs, adapté aux déplacements incessants des membres de la communauté. Il est également vraisemblable qu'un escalier de service extérieur conduisait directement aux cuisines du premier étage.

La disposition verticale réunissant, tout en les séparant, les trois principales fonctions du bâti monastique, de même que la surface exiguë de l'ensemble ont manifestement impressionné l'auteur. Celui-ci n'en décrit pas moins, sans l'embellir, un bâtiment simplement conforme aux besoins restreints de la communauté naissante de Villers II. Il faut en effet savoir que le groupe de pionniers



L'abbé van Zeverdonck sur un vitrail représentant « Le Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean » qu'il offrit en 1535 à l'église Saint-Gommaire de Lierre © Renotec

PL. VII.



Abbaye de Villers. Les trois espaces/fonctions traditionnels répartis sur trois côtés du cloître (d'après C. LICOT et E. LEFÈVRE, Abbaye de Villers-la-Ville de l'Ordre de Cîteaux, Bruxelles, 1929, pl. VII).

envoyé par Bernard en avril 1146, depuis Clairvaux, comprenait seulement – d'après la chronique des débuts de l'abbaye – « douze moines avec un abbé comme treizième ainsi que cinq convers ».

Le recours à la méthode comparative par un archéologue du XVI^e siècle : la description par le chroniqueur de l'agencement étagé des trois espaces/fonctions dans la maison, « dans un espace étroit » sur lequel il insiste pour terminer, reflète une fois de plus l'acuité du regard qu'il porte sur l'architecture de la « vieille maison ». En réalité, il recourt à la méthode comparative, largement utilisée aujourd'hui en matière d'étude scientifique et singulièrement dans le domaine de l'archéologie. Il compare en effet cet agencement vertical, qui exploite de manière optimale l'espace disponible, avec la disposition horizontale et extensive des trois mêmes espaces/fonctions dans son abbaye, Villers III (1197-1796).

De fait, à son époque, au XVI^e siècle, les trois fonctions occupaient une superficie au sol considérable puisqu'elles étaient réparties, sur trois côtés du cloître, dans trois édifices différents dont les

dimensions étaient sans commune mesure avec celles de la « maison » : l'église au nord, le dortoir à l'est, au premier étage du bâtiment des moines qui prolonge le croisillon sud du transept, et le réfectoire au sud, au-delà du chaufoir. On remarquera donc que le dortoir et le réfectoire furent intervertis dans l'abbaye Villers III par rapport à l'emplacement qu'ils occupaient dans Villers II et, d'autre part, que la circulation verticale n'en a pas moins été partiellement maintenue dans Villers III, puisque le dortoir, situé à l'étage du bâtiment des moines, était desservi par deux escaliers, un escalier de jour prenant naissance dans l'angle des galeries est et sud du cloître ainsi qu'un escalier de nuit descendant directement dans le transept sud de l'église.

Par ailleurs, notre chroniqueur ne dit rien du cloître de l'abbaye Villers II. Conçu comme une cour fermée isolant les moines du reste du monde, centre de la vie quotidienne, lieu de passage obligé mais aussi lieu de méditation, de prière et de promenade, le cloître est pourvu de galeries pour s'abriter des intempéries et d'un *lavatorium* pour le lavement des mains avant d'entrer au réfectoire. Construit très probablement en pans de bois comme la *domus*, le cloître de Villers II

avait certainement disparu au XVI^e siècle ; il devait communiquer de plain-pied avec l'oratoire et être relié par des escaliers aux niveaux du réfectoire et du dortoir.

La maison démolie était la *domus sancti Bernardi* : « Ce bâtiment était communément appelé la « maison de saint Bernard », soit qu'il eut ordonné de le construire, soit qu'il eut voulu y être reçu en raison de sa situation retirée ». Par cette phrase l'auteur complète l'information archéologique : il identifie le bâtiment disparu en précisant le nom sous lequel il était connu et, désignant Bernard en personne comme le maître d'ouvrage, il fait allusion à la visite de celui-ci sur le site de Villers I le 23 janvier 1147 et confirme par conséquent la haute datation qu'il a déjà avancée. En même temps qu'il souligne l'implication personnelle du saint dans la fondation de l'abbaye Villers II, il confère un statut privilégié au site des vestiges enfouis. Il termine en adressant un message clair à ses coreligionnaires : à l'exemple de saint Bernard – et du choix que celui-ci aurait fait en séjournant à Villers, l'éloignement du monde doit rester l'un des fondements de la vie cistercienne.

La domus sancti Bernardi a été démolie à cause de l'ambition des prélats actuels : « En vérité, la raison pour laquelle l'abbé [Denis van Zeverdonck] ordonna de raser cette maison n'est pas bien établie. Certains – et ce sont les interprètes les plus caustiques – ont dit qu'il l'avait fait afin que la simplicité des pères anciens ne trouble pas l'ambition et le faste des prélats actuels. En effet, comme nous l'avons dit, c'étaient des exemples d'une ancienneté étonnante et d'une simplicité religieuse ». Ce passage clôture le texte que nous analysons. Débutant par un effet de doute, attribuant ensuite, par précaution rhétorique supplémentaire, sa propre interprétation à d'autres, « les plus caustiques », le chroniqueur déclare en réalité ouvertement que l'abbé a fait raser la maison parce que la simplicité de celle-ci faisait tache dans le paysage d'architecture fastueuse qu'il mettait en place.

Lorsqu'il associe ensuite « l'ambition » et « le faste », il établit une relation de cause à effet entre, d'une part, l'attrait du pouvoir et le désir ardent de réussite sociale, et, d'autre part, un cadre de vie fait de pompe et d'apparat. Raisonnant de la sorte, l'auteur pratique l'icônologie de l'architecture, celle-ci étant le reflet d'une époque, d'un groupe ou d'une personne. Mais plus encore : comme témoin autorisé, il incrimine non seulement l'ostentation architecturale de l'abbaye mais aussi le mode de vie des responsables de la communauté. Dans la dernière phrase, il insiste en assimilant « ancienneté étonnante » à « simplicité religieuse ». Le sous-entendu est limpide : l'austérité prônée par Bernard a disparu. La critique vis-à-vis de l'abbé van Zeverdonck et des « prélats actuels » est donc à peine déguisée. Enfin, en parlant d'« exemples » au pluriel, il laisse clairement entendre que d'autres édifices anciens furent également rasés. Pour résumer l'analyse de ce passage, on dira que le moine chroniqueur de l'abbaye de Villers du XVI^e siècle livre un message universel sinon actuel : la destruction du patrimoine immobilier est engendrée par « l'ambition » des hommes.

Notre chroniqueur est le moine Jean de Soignies : l'auteur de la notice sur l'abbé Denis van Zeverdonck (1524-1545) a pour nom Jean de Soignies (né en 1494 - décédé après 1568) qui fut sacristain de l'abbaye de Villers. De sources diverses, on sait qu'il est né en 1494, qu'il est repris en 1515 comme profès dans une liste de moines de Villers, qu'il débute la rédaction de la chronique en 1565, soit 20 ans après la mort de van Zeverdonck, et qu'il y travaille encore en 1568 ; l'année de son décès, en revanche, nous est inconnue. Il a ainsi vécu plus de 74 ans, dont plus de 53 ans de vie monastique à Villers, sous cinq abbés. C'est donc un homme, un religieux, qui se met à l'écriture en fin de vie et que la maturité a doté de l'indépendance d'esprit et du recul nécessaires pour livrer un témoignage fort.

Reconstruisant le passé grâce au travail d'écriture, en vue de formaliser et de transmettre la mémoire de l'établissement monastique, Jean de Soignies dénonce la disparition voulue et programmée

de constructions anciennes, en particulier de la *domus sancti Bernardi*. Il laisse ainsi entrevoir une abbaye en constante mutation architecturale et urbanistique, certains abbés œuvrant à marquer leur règne d'une empreinte matérielle. Denis van Zeverdonck fait partie de ceux-là. En effet, il revendique clairement sa volonté de changer et de moderniser dans l'épithète gravée dans la pierre du mausolée qu'il fit élever, de son vivant, dans le chœur de l'abbatiale : « Il fut le 44^e abbé, mais le premier abbé mitré. Il innova tout, il changea tout. Les vieilles choses cédèrent place aux nouvelles ». Voilà un bilan à tout le moins empreint d'orgueil, en quelques mots forts qui résonnent comme en écho à la démolition de la *domus*.

Mais la sensibilité au patrimoine monumental qu'exprime Jean de Soignies n'explique pas à elle seule son indignation. En effet, il s'en prend aussi au mode de vie des « prélats actuels », au laxisme de la discipline religieuse et aux compromissions avec le pouvoir temporel. De fait, en cette première moitié du XVI^e siècle, la situation de l'Église exigeait depuis longtemps une réforme. Celle-ci s'est opérée avec le concile de Trente (1545-1563) qui opposa au protestantisme un ensemble de définitions dogmatiques mais aussi de réformes disciplinaires internes. En définitive, c'est bien l'esprit de la Renaissance humaniste qui transparait dans ces lignes de la chronique de l'abbaye de Villers : empreintes de l'indispensable liberté d'expression, elles reflètent l'intérêt que l'auteur porte au patrimoine ancien et donc, fondamentalement, à l'homme.

Jean de Soignies, archéologue et défenseur du patrimoine de l'abbaye de Villers au XVI^e siècle : homme de terrain, Jean de Soignies connaît le bâti qui l'entoure. S'efforçant de localiser au plus près les vestiges enfouis dans le sol, il se sert avec aisance de la topographie urbanistique et pratique une lecture du sol comme le ferait un archéologue de nos jours. Compétent en architecture, il pratique l'archéologie du bâti comme le montre sa description de la *domus sancti Bernardi* qui aborde non seulement la technique de construction mais aussi la destination des espaces créés. S'il a de l'expérience en la matière,



Église abbatiale de Villers : le mur pignon du transept sud. En hauteur, la porte qui donnait accès au dortoir des moines directement depuis l'église et vers laquelle conduisait l'escalier de nuit aujourd'hui disparu. Au niveau du sol, la porte cintrée ouvrant vers la sacristie © É. De Waele

il possède en outre le don de l'observation. D'autre part, portant un intérêt spécifique au patrimoine immobilier ancien, il se montre soucieux de le protéger. Son indignation par rapport à la démolition s'explique parce qu'il la considère comme une atteinte grave, de la part de l'abbé, aux valeurs historique et symbolique que représentait la « maison ». Prônant de la sorte un retour aux valeurs du passé, il s'érige en défenseur d'une architecture faite de simplicité et de sobriété, indissociable de la spiritualité et de l'observance cisterciennes.

Ce qui impressionne chez Jean de Soignies, c'est l'intelligence du regard qu'il porte sur les hommes de son temps et sur les hommes du passé, et ce, à travers leur architecture respective. Mais il ne tiendrait pas semblable discours sur le bâti ancien s'il ne se savait écouté et compris. Il existait par conséquent à son époque – on se doit de le supposer – un public averti, soucieux comme lui de la protection du patrimoine immobilier. Cet éclairage sur la sensibilité au patrimoine dans la société du XVI^e siècle n'est pas la moindre des informations contenues dans cette notice biographique sur l'abbé van Zeverdonck.

ÉRIC DE WAELE

Un patrimoine mondial et un autre méconnu au cœur de deux nouveaux « Carnets du Patrimoine »



À deux pas de Mons, au cœur du Hainaut, les villages de Spiennes et de Nouvelles recèlent un trésor archéologique quasi invisible. Là, il y a 6.000 ans, des hommes du Néolithique ont creusé des milliers de puits et de

galeries pour en extraire du silex, notamment pour la production de lames de haches polies. L'étendue du site, sa durée d'exploitation et le potentiel archéologique que représente le gisement pour les générations futures lui ont valu la reconnaissance de l'Unesco en décembre 2000.

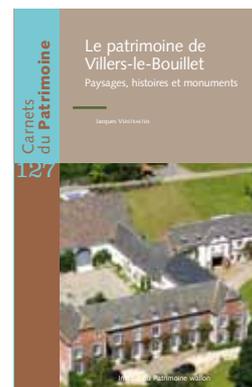
Hélène COLLET, avec la collaboration de Jean-Philippe COLLIN, Mona COURT-PICON, Quentin GOFFETTE, Aurélie SALAVERT et Yvan THIENPONT, *Les minières néolithiques de*

silex de Spiennes. Patrimoine mondial de l'Humanité (Carnets du Patrimoine, 126), Namur, IPW, 2015, 56 pages, 6 €.

Villers-le-Bouillet est une commune située entre les villes de Huy et de Waremme, au sud de la Hesbaye liégeoise. Les territoires ont un relief accidenté et un paysage découpé par des petites vallées tracées par une multitude de ruisseaux sous-affluents de la Meuse proche. Le territoire est assez boisé au sud et les villages sont entourés de prés et de vergers qui forment une importante auréole villageoise. Sur le plateau, dominent les vastes campagnes céréalières de l'openfield hesbignon. Villers-le-Bouillet garde un patrimoine remarquable composé d'églises, de châteaux et des fameuses fermes de plan carré qui marquent les cœurs historiques des villages de la Hesbaye. Les fermes des grandes abbayes et des chapitres côtoient d'autres fermes seigneuriales laïques qui comme à Vieux-Walleffe se distinguent par une tour-porche monumentale. Le patrimoine majeur de la commune est sûrement le magnifique château-ferme d'Oultremont qui domine le village de Warnant,

un des plus beaux ensembles d'architecture rurale de la région. Plusieurs églises, comme Saint-Martin et Saint-Rémy, trahissent leur origine médiévale. La Révolution industrielle a aussi produit ses effets. Mais, les nombreux charbonnages de Villers, pratiquement tous arrêtés avant la Seconde Guerre mondiale, n'ont laissé que quelques terrils. Un hameau de Villers, Halbosart, conserve cependant de nombreuses traces de cette industrialisation à travers son urbanisme.

Jacques VERSTRAETEN, *Le patrimoine de Villers-le-Bouillet. Paysages, histoire et monuments (Carnets du Patrimoine, 127), Namur, IPW, 2015, 64 pages, 6 €.*



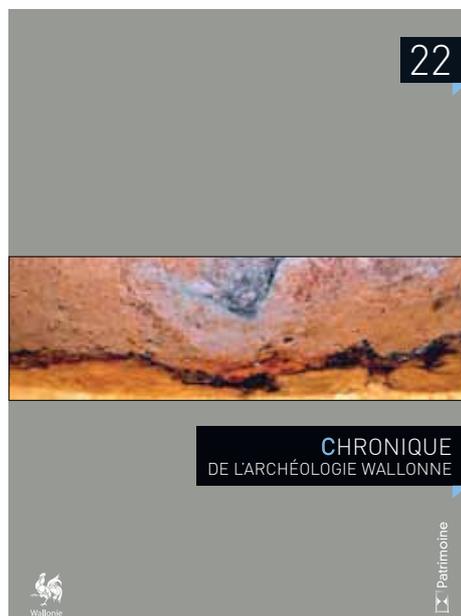
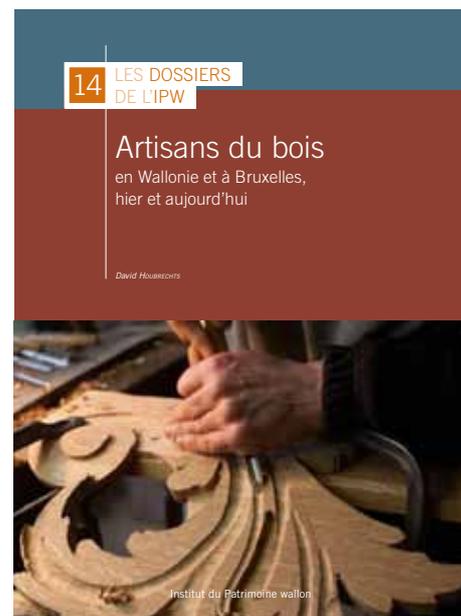
Les artisans du bois mis à l'honneur dans un « Dossier de l'IPW »

Le savoir de l'artisan est bien plus qu'une question de savoir-faire. C'est une démarche qui relève autant de l'esprit que de la main et qui affirme une vision particulière, profondément humaine, de la société. Ces différents aspects sont ici détaillés au travers de l'exemple des métiers traditionnels du bois dans le bâtiment.

La première partie du livre évoque l'histoire de ces artisans, scieurs, charpentiers, menuisiers ou ébénistes, du Moyen Âge au XVIII^e siècle. La deuxième en présente les héritiers : treize artisans actifs dans le domaine du patrimoine, établis à Bruxelles et en

Wallonie, nous parlent de leur vie et de leur métier. Enfin, la dernière partie tente une synthèse de l'état d'artisan aujourd'hui en évoquant les parcours professionnels, la vie quotidienne des ateliers et leurs diverses réalisations : restaurations, copies ou créations. Le livre s'achève par une réflexion générale sur l'esprit artisanal et son apport à la société. Être artisan aujourd'hui, outre maîtriser une technique, c'est envisager la vie, le travail et le monde qui nous entoure avec un élan particulier, celui que suscite la conscience accrue de leur valeur.

David HOUBRECHTS, *Artisans du bois en Wallonie et à Bruxelles, hier et aujourd'hui (Les Dossiers de l'IPW, 14), Namur, IPW, 2015, 218 pages, 25 €.*



Sortie du 22^e numéro de la « Chronique de l'archéologie wallonne »

Paru dernièrement, ce nouveau numéro de la « Chronique de l'archéologie » compile les résultats des travaux archéologiques menés en Wallonie durant l'année 2013. Cette revue annuelle, produite par le Département du Patrimoine, offre au lecteur un panorama de la recherche archéologique sur toute l'étendue du territoire wallon. Elle rassemble des informations issues de tous horizons : administration, universités, cercles locaux, bénévoles, etc.

L'ensemble des notices de cette chronique et des 21 précédentes est disponible sur le site : <http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/pages/DGATLP/PagesDG/CAW.asp>.

Chronique de l'archéologie wallonne, 22, Namur, SPW, 2014, 296 pages, 12 €.

« Liège au temps de la France (1795-1814) »

Liège fut le chef-lieu du département de l'Ourthe du 1^{er} octobre 1795 (date de la réunion à la France après quelques mois d'occupation) au 21 janvier 1814 (jour où le préfet abandonne officiellement la préfecture). Bien plus décisives que la bataille de Waterloo, survenue le 18 juin 1815 (alors que Liège n'était plus française depuis près d'un an et demi), furent les innombrables innovations introduites durant cette période.

Deux siècles plus tard, en province de Liège comme partout en Belgique, les traces du « régime français » sont en effet toujours visibles : organisation administrative et judiciaire, code civil, mariage civil, droit au divorce, système métrique, révolution industrielle naissante, destruction de la cathédrale Saint-Lambert...

Les autorités veillaient à informer la population en placardant des affiches dans toutes les communes. Notamment sur une pierre spécialement installée à cet effet sur la façade du palais du « ci-devant » prince-évêque de Liège, devenu « palais national ». Cet usage de l'affiche constitue également le fil rouge de l'exposition.

En partenariat avec les Archives de l'État et d'autres institutions préteuses, l'Archéoforum de Liège invite le visiteur à partir à la découverte de ce passé fondateur, richement illustré grâce à de nombreux documents de cette époque, souvent totalement inédits.

L'Ambassadeur de France était représenté au vernissage de l'exposition, le 28 avril, qui fut rehaussé par la présence du Ministre fédéral Daniel Bacquelaine.

Du mercredi 29 avril 2015 au samedi 3 octobre 2015. Ouvert du mardi au samedi de 10h à 17h. Fermé le dimanche, le lundi et les jours fériés légaux. Dans le cadre du 12^e Festival de Promenade de Liège, animation familiale « Quand Liège était française » vendredi 21 août, mardi 25 août, mercredi 26 août, jeudi 27 août et vendredi 28 août 2015 à 14h à l'Archéoforum de Liège. Réservation obligatoire.

EXPO

LIÈGE AU TEMPS DE LA FRANCE

1795-1814

29 AVRIL 2015 / **3 OCTOBRE 2015**

ARCHÉOFORUM DE LIÈGE DU MARDI AU SAMEDI DE 10H À 17H

T. 04 250 93 70
E. INFOARCHEO@IDPW.BE
W. ARCHEOFORUMDELIEGE.BE

EN PARTENARIAT AVEC LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

J.-A.-D. Tacca, Bonaparte, Premier Consul © Ville de Liège (DAD)

Plus d'informations : Archéoforum de Liège, sous la place Saint-Lambert à B-4000 Liège • +32 (0)4 / 250 93 70 • infoarcho@idpw.be • www.archeoforumdeliege.be • www.facebook.com/archeoforumdeliege

« L'œuvre de la Meuse. Orfèvrerie mosane. XII^e et XIII^e siècle »

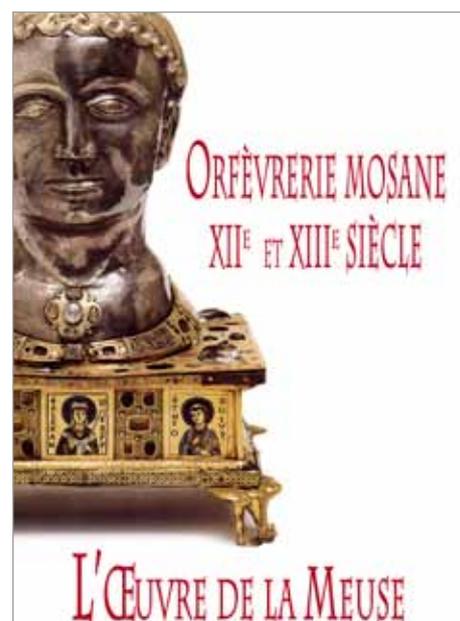
Cet ouvrage collectif, placé sous la direction scientifique de Philippe George, Conservateur du Trésor de la cathédrale de Liège, s'inscrit dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'association internationale sans but lucratif *Europae Thesauri* dont il constituait un consistant préalable à la journée d'études du 14 novembre 2014 à Liège organisée conjointement par le Trésor de la cathédrale, par l'Archéoforum de Liège et par l'ULg et dont le titre était « L'œuvre de la Meuse. Orfèvrerie mosane. XII^e et XIII^e siècle ». Les actes de ce colloque devraient paraître cette année encore.

En ce qui concerne cette première publication, richement illustrée, parue pour le jour de la rencontre scientifique de Liège, elle rassemble déjà quelques contributions des différents intervenants, ainsi que d'autres spécialistes de ce sujet de grand intérêt historique tous issus tant du monde universitaire que de grands musées européens ou américains.

Après une remise en perspective de la problématique par Philippe George, l'ensemble des contributeurs ont mis l'accent tantôt sur des œuvres très connues – buste reliquaire du pape Alexandre aux Musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles (Sophie Balace), figurines de

l'Annonciation du Trésor de la cathédrale de Bruges (Jean-Claude Ghislain), plaque émaillée à l'effigie d'Isaac de TreMa de Namur (Jacques Toussaint) – ou beaucoup moins connues – reliquaire-monstrance du Palazzo Madama à Turin (Simonetta Castronovo), stauothèque du Musée Dobrée à Nantes (Camille Broucke), phylactères du Cleveland Museum of Art (Stephen Nicholas Fliegel) ou du Musée de Cluny à Paris (Christine Descatoire), crosse de l'évêque de Metz Bertram († 1212) du Trésor de la cathédrale de cette même ville (Frédéric Tixier). Une intéressante contribution de Marc Gil (Lille-3) élargit également le propos aux matrices de sceaux et aux monnaies ou médailles frappées dans le métal précieux.

Après un article original de Pierre-Yves Kairis (IRPA) consacré à deux chefs-d'œuvre de l'art mosan (fonts baptismaux aujourd'hui à Saint-Barthélemy de Liège et le dessin du retable de Stavelot conservé aux Archives de l'État à Liège) au regard des peintres du XVII^e siècle dont il est l'un des grands spécialistes, Philippe George conclut par une stimulante conclusion « Pour une ouverture vers l'orfèvrerie septentrionale », pleine de promesses et de perspectives pour la recherche dans le futur...



Philippe GEORGE (dir.), *L'œuvre de la Meuse. Orfèvrerie mosane. XII^e et XIII^e siècle* (Feuillets de la cathédrale de Liège), Liège, 2014, 180 pages, 25 € (ISBN 978-28752214-90).



Photo G. Focant © SPW-Patrimoine

Créée dans le cadre d'Archéo 2014, qui a marqué les 25 ans de la régionalisation de l'archéologie, l'exposition photographique de Guy Focant, Photographe du Département du Patrimoine du Service public de Wallonie, sera visible place de la Pierre (non loin de l'église) à Wéris du 20 mai au 30 août 2015.

Le but de cette exposition qui illustre les métiers qui gravitent autour de l'archéologie est de dépoussiérer l'image véhiculée par le métier d'archéologue, tout en pointant l'évolution de cette discipline et l'apport des sciences annexes. Depuis les premières recherches

métiers liés à l'archéologie sont passés au peigne fin au travers de l'objectif du photographe.

L'exposition s'articule autour de photographies grand format, accompagnées d'un texte explicatif concis, qui permettra aux visiteurs de découvrir, sous un autre jour, cette discipline toujours en évolution. Afin de toucher un public à la fois nombreux et varié, elle est conçue pour être installée tant à l'intérieur qu'en extérieur.

« Les métiers de l'archéologie », une exposition photographique à voir à Wéris (20 mai – 30 août 2015)

préalables sur le terrain jusqu'à la restauration des objets découverts, en passant par toutes les recherches effectuées dans les laboratoires spécialisés, les divers

Un ouvrage rassemble l'ensemble de ces photographies et les textes qui les accompagnent, tout en proposant une série de réactions citoyennes sur les nombreuses questions que posent l'archéologie, le patrimoine, l'aménagement du territoire, la législation, l'administration. Outre le caractère esthétique et humain de la publication, celle-ci permet de se forger une opinion sur l'archéologie contemporaine et ses enjeux en Wallonie.

Guy FOCANT (dir.), *Les métiers de l'archéologie. Photographies et témoignages* (Les Dossiers de l'IPW, 13), Namur, IPW, 2014, 340 pages, 25 €.



Une partie des *Delices du Païs de Liège* s'expose au TreM.a

(12 juin – 13 septembre 2015)

Le nom de Remacle Leloup (vers 1694-1746), peintre et dessinateur spadois, est resté associé à l'ouvrage de Pierre-Lambert de Saumery, *Les Delices du Païs de Liège*, publié à Liège chez Everard Kints entre 1738 et 1744. Les quatre premiers tomes de cette somme documentaire s'attachent à la description du pays de Liège au sens large (de la principauté de Liège, comtés de Looz et de Horne compris, jusqu'aux confins du comté de Namur, avec une attention particulière portée aux grandes villes) et le cinquième à une série de notices présentant les hommes illustres qui y ont vécu.

Ces descriptions ne peuvent se concevoir sans une illustration. Les vues réalisées par Remacle Leloup à la plume à l'encre noire avec des rehauts de lavis gris conservées à la Bibliothèque Ulysse Capitaine de la Ville de Liège, visibles prochainement au musée des Arts anciens du Namurois (TreMa), constituent les dessins préparatoires aux gravures réalisées pour la publication. Châteaux, grandes demeures privées, édifices civils et religieux, monastères, jardins, villages et villes prennent vie sur les 235 dessins conservés à

la bibliothèque, dont 82 n'ont jamais été gravés. L'ensemble de cette collection constitue par conséquent un inestimable inventaire du patrimoine du pays de Liège au sens large au XVIII^e siècle.

Pour toute information : TreM.a
(Musée des Arts anciens du Namurois - Trésor d'Oignies)
Rue de Fer, 24 à 5000 Namur
Tél. + 32 (0)81 77 67 54
Fax : +32 (0)81 77 69 24
musee.arts.anciens@province.namur.be

L'exposition est accessible du
12/06/2015
au 13/09/2015,
tous les jours excepté le lundi,
de 10h à 18h.

LE JARDIN DES DÉLICES DE REMACLE LELOUP

Dessins et lavis du pays wallon au XVIII^e siècle



EXPO

DESSINS DE LA BIBLIOTHÈQUE ULYSSE CAPITAINÉ - VILLE DE LIÈGE

MOBILIER D'ÉPOQUE VAISSELLE DESSINS CONTEMPORAINS

12/6 | 13/9
2015 | 2015

au TreM.a

MUSÉE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS • TRÉSOR D'OIGNIES
Hôtel de Gaiffier d'Hestroy • Rue de Fer, 24 • B-5000 Namur
Tél. +32 (0)81 77 67 54 • Fax : +32 (0)81 77 69 24 • www.museedesartsanciens.be • www.lasan.be



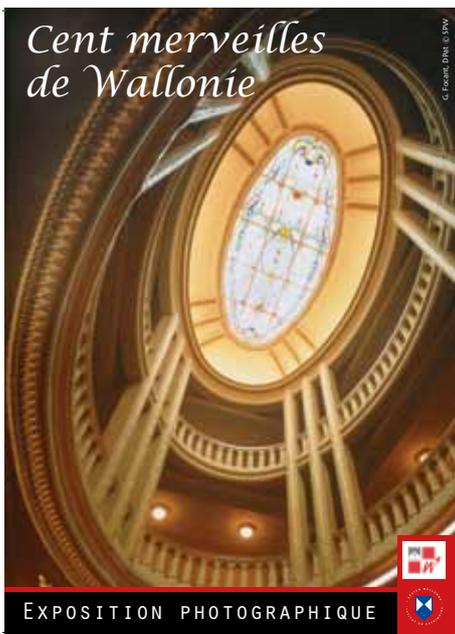
Des expositions toujours disponibles...

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation du public au patrimoine, l'IPW a eu l'occasion de créer plusieurs expositions qui peuvent être mises gratuitement à la disposition de toute association ou institution soucieuse de promouvoir le patrimoine. Ces expositions abordent les thèmes suivants :

« Cent merveilles de Wallonie »

Une exposition photographique de Guy Focant, Photographe au Département du Patrimoine du Service public de Wallonie. L'Institut du Patrimoine wallon a laissé carte blanche à l'auteur dans le cadre de la publication d'une monographie consacrée à sa

vision des cent plus beaux monuments de Wallonie. Parallèlement à cette publication, qui fait office de catalogue, les clichés ont donné naissance à une exposition itinérante composée d'une centaine de photographies encadrées.



« Les gestes du patrimoine. Hommes et femmes de métier en Wallonie »

Une exposition de Guy Focant, Photographe au Département du Patrimoine du Service public de Wallonie. Guy Focant, s'est particulièrement attaché aux femmes et aux hommes actifs dans les « métiers du patrimoine », celles et ceux qui œuvrent chaque jour, avec compétence et passion, à la préservation du riche patrimoine de Wallonie. Le photographe a donc poussé la porte des ateliers et s'est rendu sur de nombreux chantiers pour fixer les gestes posés



PHOTOGRAPHIES DE GUY FOCANT
TEXTES D'ANNICK PIRON

Dans ce livre, Guy Focant, photographe au département du patrimoine de wallonie depuis une petite vingtaine d'années, a poussé la porte de l'atelier des artisans et il s'est rendu sur les chantiers de ces hommes et de ces femmes de métier qui œuvrent chaque jour, avec compétence et passion, à la préservation du riche patrimoine de wallonie. Grâce à ses photographies de grande qualité, les gestes posés quotidiennement par ces professionnels semblent s'exécuter sous les yeux du lecteur, conférant du même coup à la matière patrimoniale la dimension humaine qui lui manque parfois. Chaque métier illustré est accompagné d'une courte notice explicative.

Format de prestige (251 x 300 mm), couverture rigide sous jaquette, 298 pages, prix : 30 €.

Institut du Patrimoine wallon

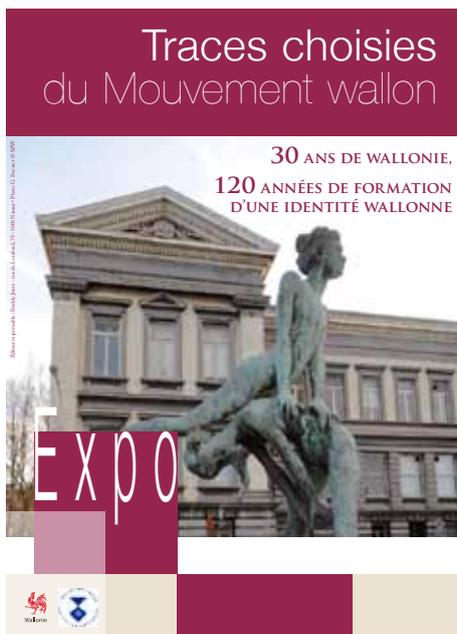
Commandes :

Tel. +32 (0)81 23 07 03

Fax : +32 (0)81 65 90 97

Email : publication@idpw.be

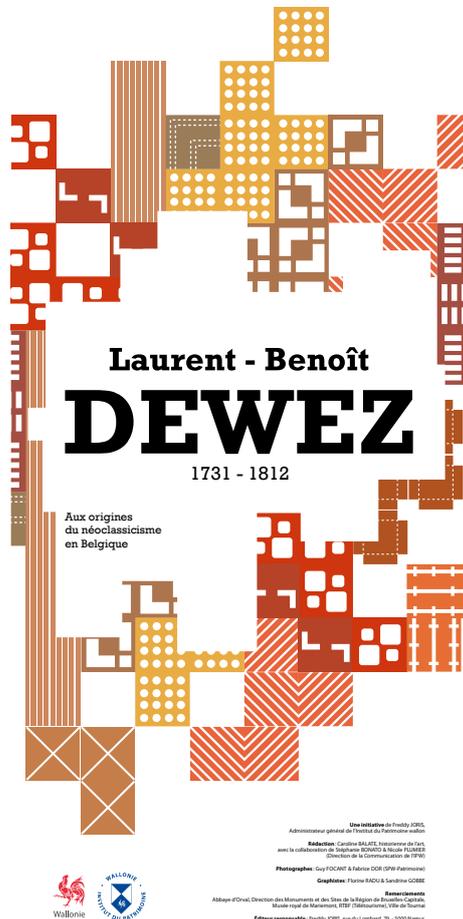
Ouvrage à retirer à la Paix-Dieu (Amsy) ou dans nos boutiques de Namur ou de Liège (Archéoforum)



quotidiennement par ces professionnels, ajoutant du même coup à la matière patrimoniale cette dimension humaine qui l'enrichit toujours. La somme de ces photographies a fait l'objet de la publication d'une monographie publiée par l'Institut du Patrimoine dans la foulée des Journées du Patrimoine 2010 consacrées aux métiers du patrimoine. À son tour, une exposition itinérante de 107 photographies de formats variables imprimées sur toiles rend compte de ce travail acharné et méticuleux et du talent de son auteur.

« Traces choisies du Mouvement wallon. 30 ans de Wallonie, 120 années de formation d'une identité wallonne »

Remontant à la fin du XIX^e siècle, le Mouvement wallon s'est forgé autour de la défense de la langue et de la culture wallonnes, leur ajoutant au fil du temps un contenu économique et social ainsi que des revendications politiques. De la « Lettre au Roi » de Jules Destrée prônant la séparation de la Wallonie et de la Flandre (1912) à la « Question royale » (1950), suivie par le « divorce belge » des années 1960, c'est aussi sous son impulsion que la Belgique s'est peu à peu transformée en État fédéral lors des réformes de 1970, 1980, 1988, 1993 et 2014.



Les grandes figures de ce Mouvement et les étapes décisives qui ont progressivement contribué à la création de la Wallonie ont souvent fait l'objet d'attentions multiples mais pas les lieux où ces éléments fondateurs se déroulèrent, les traces physiques qu'ils purent laisser ou qui les commémorent. Ces derniers sont pourtant foison et n'attendent qu'un coup de projecteur. Morceaux choisis à découvrir au fil d'une exposition didactique constituée de 37 roll-up (85 cm x 200 cm ou 100 x 200 cm) mettant l'accent sur une quarantaine de lieux porteurs.

« Laurent-Benoît Dewez (1731-1812). Aux origines du néoclassicisme en Belgique »

L'architecte Laurent-Benoît Dewez (1731-1812), né à Petit-Rechain près de Verviers au sein d'une famille nombreuse plutôt modeste, a laissé dans nos régions une œuvre abondante de tout premier plan. Durant une quinzaine d'années, de 1759 à 1774, il règne en maître sur l'architecture des Pays-Bas autrichiens et emporte de nombreuses commandes importantes, notamment abbatiales, dans presque toutes les provinces de l'actuelle Belgique. Soutenu par le pouvoir autrichien qui exerce un contrôle sur les reconstructions religieuses, il est considéré comme quasiment incontournable par les amateurs du nouveau style : le néoclassicisme. Onze de ses réalisations parmi les plus représentatives conservées à ce jour sont évoquées dans l'exposition, qui retrace également au travers de 15 roll-up (85 cm x 200 cm) les grandes lignes de sa biographie.

Ces expositions peuvent être mises gratuitement à disposition sur simple demande : communication@idpw.be

La machine à feu de Bernissart

Dans sa livraison n° 16 de l'année 2009, la *Lettre du Patrimoine* présentait un article qui évoquait la redécouverte, le sauvetage et la tentative de réhabilitation du bâtiment de la machine à feu, autrement dénommée Maison du Garde ou Maison Canivez, projet défendu par quelques passionnés de la commune de Bernissart, aidés par les animateurs de la Fondation rurale de Wallonie. Depuis, les choses ont évolué, malheureusement pas à la vitesse souhaitée par ces personnes intéressées par leur patrimoine local.

Après l'étude du bâti qui lui avait été confiée par la Commune, le bureau de l'architecte et archéologue Jean-Louis Vanden Eynde fut chargé en 2009 de coordonner la mise hors eau de la bâtisse. Celle-ci fut vidée de tout son « contenu » pour retourner aux éléments originels de sa construction ; les pignons furent reconstitués dans les mêmes matériaux et suivant les techniques d'époque, avec, notamment, l'emploi de mortier à la chaux ; le bâtiment fut doté d'une nouvelle charpente et d'une nouvelle couverture en tuiles flamandes.

En 2010, la Commune décida de l'intégration de la Maison Canivez dans le dossier de candidature au programme Interreg IV. Ce dernier fut élaboré, en association avec la ville voisine de Condé, par la Fondation rurale de Wallonie et l'Agence de Développement local de Bernissart. Une fraction du subside de 800.000 € obtenu fut réservée à l'équipement de la machine à feu. La même année, fut prise la décision par la Commune de mener à bien sur fonds propres, toujours avec la collaboration

du même bureau d'architecture, la restauration de l'édifice dans sa configuration d'origine et d'y installer une réplique en « éclaté » de sa machinerie. Entretemps, le site avait été intégré dans différentes organisations touristiques comme les Journées de l'Eau, les Journées du Patrimoine et, en 2011, les week-ends Wallonie Bienvenue, au cours desquelles l'hebdomadaire *Téléoustique* lui décerna son « coup de cœur ». En 2012, le bâtiment fut même l'objet de travaux pratiques portant sur un projet de mise en valeur pour la section « architecture » de la Faculté polytechnique de Mons.

Cette même année 2012, commencèrent les travaux définitifs de remise dans l'état de 1782. L'entreprise allait se révéler pleine de surprises au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Par exemple, la mise en évidence d'une partie de la maçonnerie d'origine entourant le foyer prouvait que la chaudière présentait un diamètre supérieur à ce que l'*Encyclopédie* de Diderot menait à penser. C'était dû à la présence d'un élément insoupçonné : le foyer était entouré, entre chaudronnerie et maçonnerie, d'un conduit parcouru par les fumées, qui permettait déjà une récupération des calories. Cet « anachronisme » résulte probablement de l'écart entre la parution de l'*Encyclopédie* en 1756 et la première mise en service de la machine, vers 1765, dans le bois de l'Houmeau par la Compagnie des Mines d'Anzin. Un autre imprévu fut la nécessaire excavation du cendrier et de sa zone de chargement et déchargement à l'avant de la machine ; ce furent là quelques mètres cubes supplémentaires qui durent être dégagés.

L'équipe d'architectes poussa le souci de documentation préalable à l'établissement du projet jusqu'à se rendre en Angleterre, à Tipton près de Dudley, où des passionnés ont reconstitué à l'identique une machine de Newcomen. Ils purent ainsi se rendre compte de la difficulté de mettre en pression cette machine à vapeur, opération qui réclame une journée entière, et du fait qu'elle tombait régulièrement en panne. Ils pensèrent également, à cette occasion, à mettre dans les charges de l'entreprise l'enregistrement des bruits émis par les différents composants pour les introduire dans la scénographie à créer à Bernissart.

Le moment fort et peut-être le plus spectaculaire et le plus dangereux fut sans conteste, en juin 2013, l'assemblage et la pose de l'impressionnant balancier de près d'une tonne qu'il fallut amener à sa place définitive à dix mètres du sol.

Les aléas du chantier résultant de l'intervention de différents sous-traitants ont entraîné des retards. La réception provisoire a été demandée pour le printemps de cette année 2015. Il ne reste que quelques points de détail à régler avant de pouvoir laisser le public profiter de cette réalisation assez particulière, qui aura nécessité quinze ans d'opiniâtreté et de persévérance aux passionnés bernissartois. Le résultat est à la mesure de leurs espérances et de la compétence des architectes.

Bernard DELGUSTE



© B. Delguste



© B. Delguste

Musée du Malgré-Tout : une découverte interactive

avec « aMuseum »

Le Musée du Malgré-Tout, musée d'archéologie régionale installé à Treignes, met au point en ce moment une visite guidée interactive pour tablettes et smartphones. Le développement du contenu est réalisé en partenariat avec la société canadienne IDÛ Interactive Inc. Leur application « aMuseum » permet, une fois téléchargée, d'accéder au contenu de visites pour un prix modique de 1 ou 2 €. Tous les musées qui s'inscriront dans cette démarche seront accessibles via un catalogue. Des recommandations de visites pourront d'ailleurs être réalisées en fonction de la localisation ou des préférences de l'utilisateur. Le contenu peut être téléchargé à domicile, ce qui permet, par exemple, de préparer des visites de groupes. Dans le cas du Musée du Malgré-Tout, nous proposerons également un accès au contenu via notre intranet, disponible à l'entrée. Des tablettes seront également mises à disposition des visiteurs qui ne possèdent pas cette technologie.

Le Musée du Malgré-Tout possède plusieurs espaces d'exposition : deux espaces permanents intérieurs, un espace dédié aux expositions temporaires, le Parc de la Préhistoire et le jardin aromatique gallo-romain. Il propose également la visite guidée de sites archéologiques régionaux. Dans un premier temps, la visite interactive sera limitée à la salle d'exposition permanente consacrée à l'archéologie régionale. Cet espace retrace de façon chronologique l'occupation du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse de la Préhistoire

à la période gallo-romaine. La majorité des collections présentées provient des fouilles réalisées depuis 1980 par le Centre d'Études et de Documentation archéologiques (Cedarq), l'asbl qui a fondé et gère le musée. Le matériel exposé présente notamment une dent de néandertalien découverte à Couvin ou encore une bague à chrisme qui est peut-être l'un des plus anciens témoignages chrétiens de Belgique.

Dans l'application « aMuseum », de nombreuses interactions sont possibles : zones cliquables, slide-shows, questionnaires à choix multiples, énigmes, etc. Le visiteur est le maître de sa visite. Il choisit les thèmes qu'il veut explorer et un cheminement le guide au travers des divers contenus ajoutés. Il peut par exemple approcher le travail de l'archéologue via des photos de fouilles, comprendre la fonction d'un objet particulier ou encore analyser l'environnement de la région et l'emplacement des sites archéologiques. Chaque interaction part d'un objet ou d'un groupe d'objets visibles en vitrine. Les énigmes et QCM poussent le visiteur à prendre le temps d'analyser en détail certains objets exposés.

La tablette ne se suffit pas à elle-même. Au contraire, elle invite en permanence le visiteur à retourner aux

objets. De plus, cet outil permet de faire des parallèles avec ce qui se passe ailleurs dans le monde à la même époque en présentant quelques images et objets qui ne peuvent être mis en vitrine. Chaque vestige archéologique peut aussi être intégré dans son cadre historique et fonctionnel grâce aux slide-shows qui permettent de mettre en parallèle la pièce muséale et l'objet complet durant son utilisation. L'objectif est qu'à la fin de la visite, le visiteur puisse appréhender la vie quotidienne de toutes les cultures présentes dans la région depuis le Paléolithique moyen jusqu'aux Gallo-Romains.

Cette visite interactive a été présentée en avant-première le 23 mai 2015, lors de la Fête de l'Archéologie, par les équipes du Musée du Malgré-Tout et d'« aMuseum ». Une occasion privilégiée pour les professionnels du secteur de discuter avec les promoteurs de cette initiative.

Claire BELLIER et
Michaël HOREVOETS

Découvrez la chaussée romaine de Bavay à Tongres



© W.B.T., J.-P. Remy

L'asbl Musées et Société en Wallonie a sorti ce début d'année une nouvelle carte touristique présentant le tracé de la chaussée romaine au départ de la ville de Bavay (France) jusqu'à la ville de Tongres (province de Limbourg – Belgique). Une manière originale de découvrir la richesse de ce patrimoine gallo-romain ainsi que les collections liées à cet itinéraire antique au travers de huit musées (le Forum antique de Bavay, le musée royal de Mariemont, le musée archéologique de Namur, le Grand Curtius, le musée gallo-romain de Tongres, le musée de Liberchies, le musée archéologique du Brabant wallon ainsi que le musée communal d'Archéologie de Nivelles). Sur ces 145 km d'histoire, quelques tumuli gardiens de

mémoire sont également référencés. Cette carte est disponible dès maintenant et gratuitement auprès des Maisons du Tourisme et des musées.

En plus de s'inscrire dans une démarche de valorisation du patrimoine, ce projet présente des points d'intérêt touristiques repris le long de cet itinéraire romain. Une occasion pour les visiteurs de trouver des ambassadeurs locaux qui pourront les guider et les informer.

Via la plateforme Internet www.viaeromanae.eu, ceux-ci pourront aussi découvrir d'autres propositions de visites, un peu plus éloignées du tracé antique, trouver des hébergements (gîtes citadins, chambres d'hôtes, campings, gîtes ruraux, etc.), des lieux pour se restaurer et se désaltérer (cafés avec ou sans petite restauration, bistrotts du terroir, restaurants, brasseries, etc.), des producteurs du terroir (vignobles, artisans, producteurs, etc.) ainsi qu'un ensemble de balades pédestres et cyclotouristes balisées. Bref un éventail d'activités enrichissantes et variées permettant à tous de trouver son bonheur.

Les activités des opérateurs touristiques et culturelles sont également reprises sur la page : www.facebook.com/ViaeRomanae.

Pour accompagner les visites, plusieurs publications de qualité sont en vente : l'« Itinéraire du Patrimoine wallon » n° 7 intitulé *La voie romaine. Boulogne-Bavay-Tongres-Cologne* de Marie-Hélène Corbiau, *La chaussée romaine de Bavay à Tongres* de Gérard Bavay et Bruno Merckx ainsi que le portfolio *La voie romaine Bavay-Tongres 145 km d'héritage* de Guy Focant. Bonne découverte !

Pour recevoir plus d'informations relatives au projet et aux ouvrages : +32 (0)81 / 42 00 50 ou gaetan.genot@msw.be



Anne Frank à l'abbaye de Stavelot (3 avril 2015 – 14 février 2016)

Durant près d'une année, l'Abbaye de Stavelot accueille la Maison Anne Frank d'Amsterdam en résidence. Cet événement donne lieu à la création d'une exposition inédite ainsi qu'à de nombreuses animations. En cette année anniversaire du décès d'Anne Frank, sa fondation, Présence et Actions culturelles (PAC) – Régionale de Verviers et Espace Tourisme et Culture qui gère l'abbaye et son site ont souhaité mettre sur pied une exposition retraçant la vie d'Anne Frank, de sa naissance à son décès dans le camp de Bergen-Belsen. L'Abbaye de Stavelot a eu l'honneur à cette occasion d'accueillir la visite de la Princesse Claire, du Prince Laurent et de leurs enfants le 20 avril dernier.

Les visiteurs sont invités à progresser au fil d'une série d'étapes replacées dans leur contexte historique. La première partie permet d'appréhender l'enfance d'Anne Frank en Allemagne (juin 1929 – mai 1933), évoquant la période qui va de la fin de la Grande

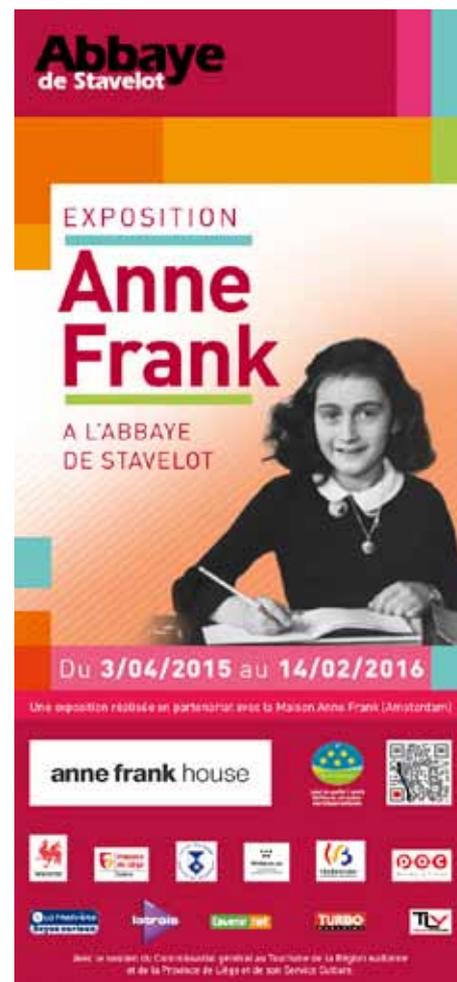
Guerre à l'accession au pouvoir d'Hitler. La seconde partie présente l'installation aux Pays-Bas de la famille Frank (juin 1933 – été 1939), fuyant la dictature nazie. On suit ensuite cette famille dans la clandestinité à laquelle elle a dû se résoudre pour survivre (septembre 1939 – juillet 1942), en pleine occupation. L'étape suivante détaille les 25 mois de clandestinité de la famille Frank mais également la dénonciation dont elle a été victime, son arrestation, sa déportation et la fin tragique d'Anne Frank et de la plupart de ses proches (juillet 1942 – avril 1945) dans le contexte des rafles et déportations massives dont l'Europe occupée a été le sombre théâtre. La dernière partie évoque l'après-guerre et le retour du seul survivant, Otto Frank, le père d'Anne, à Amsterdam ainsi que la publication du célèbre *Journal d'Anne Frank*.

Indépendamment des visites libres, d'autres ont été spécialement conçues pour les groupes et les scolaires par des guides formés par les pédagogues de la Maison Anne Frank au gré d'un parcours au travers de la chapelle et des combles de l'abbaye. L'exposition servira également de fil conducteur à un cycle de conférences, formations à l'attention des enseignants et éducateurs ou ateliers pour les jeunes et les scolaires.

L'exposition (en français mais avec des traductions en néerlandais, allemand et anglais) est accessible tous les jours de 10h à 18h.



© ETC, Stavelot



Pour toute information :
 Cour de l'Abbaye, 1 à 4970 Stavelot
 +32 (0)80 / 88 08 78
info@abbayedestavelot.be
www.abbayedestavelot.be
 Pour toute réservation :
educatif@abbayedestavelot.be
 (Service éducatif de l'Abbaye)

PIQUE-NIQUES AUX JARDINS

Réservez votre pique-nique en ligne et venez le partager avec nous en profitant des diverses animations.

- dimanche 07.06.15 PARC DU CHÂTEAU DE MODAVE
- dimanche 21.06.15 DOMAINE DE FREYR
- dimanche 20.09.15 PARC DU CHÂTEAU D'ATRE

Informations pratiques

- Les pique-niques sont à réserver en ligne au prix de 10€ pour les adultes et 5€ pour les enfants. n° de compte BE83-0682-5176-2315
- Animations de 11h à 17h.
- Distribution des repas de 12 à 14h30.
- Réervations : piqueniques@gmail.com
- Informations : www.jardins.tourismewallonie.be
- Réervation confirmée dès réception du paiement.

ASBL Valorisation touristique des parcs et jardins exceptionnels de Wallonie

Nouvelle édition des « Pique-niques aux jardins »

Encouragée par le vif succès rencontré lors des éditions précédentes, l'asbl Valorisation touristique des parcs et jardins exceptionnels de Wallonie vient d'inaugurer ce 7 juin une nouvelle saison des « pique-niques aux jardins » en collaboration avec le Commissariat général au Tourisme et les Fédérations provinciales du Tourisme. La formule reste inchangée : entrées gratuites, animations de 11h à 17h et distribution des repas, à réserver via l'adresse piqueniques@gmail.com, de 12h à 14h30. Les réservations seront confirmées dès réception du paiement sur le compte BE83 0682 5176 2315 (10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants). Les visiteurs peuvent apporter leur propre pique-nique.

Rendez-vous les dimanches 21 juin au domaine de Freyrl et 20 septembre 2015 au parc du château d'Attre !

Pour toute information :

jardins.tourismewallonie@gmail.com
www.jardins.tourismewallonie.be

La matériauthèque du Centre des métiers du patrimoine :

un conservatoire vivant

Cela fait dix ans que l'idée de créer une matériauthèque sur le site du Centre des métiers du patrimoine a émergé. Associée au centre d'information et de documentation (CID), ce conservatoire des savoir-faire a plusieurs missions : appréhender les matériaux et les techniques en trois dimensions, sauvegarder des éléments d'architecture remarquables menacés (restauration, destruction), permettre à un artisan, un architecte, un historien de l'art, toute personne qui souhaite faire une recherche dans le domaine, d'obtenir une information complète et de consulter le « document » brut. Il s'agit enfin d'activer la réutilisation, le emploi de pièces spécifiques, outils, etc. pour les stages et les classes d'éveil aux métiers du patrimoine organisés par le Centre. Depuis 2005, le concept se mue peu à peu en projet concret, il suit les évolutions de la conception du patrimoine bâti (restauration, réaffectation, techniques) et de ses métiers.



© IPW

En 2010, les premiers objets ont été stockés dans une réserve conçue pour les accueillir, un entrepôt sécurisé situé sous la terrasse jouxtant la conciergerie du site, d'une superficie de près de 400 m².

Aujourd'hui, deux cents pièces (individus ou groupes) sont rangées dans cette réserve. La grande majorité provient de Wallonie. Les objets qui entrent dans l'inventaire sont choisis sur de critères objectifs (rareté, état de conservation, expression d'un savoir-faire, d'une technique, référence d'un style, d'une époque). La période couverte est très large (Antiquité jusqu'au XX^e siècle). L'inventaire actuel repose sur plusieurs grandes catégories englobant le bâti (gros œuvre, second œuvre, etc.), les métiers référents, les techniques et les matériaux :

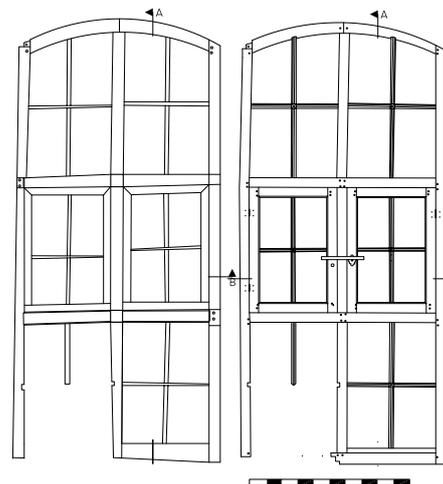
- éléments d'architecture (châssis, lambris, éléments de couverture, vitraux, ancrantirants, revêtements, décors, escaliers, corps de cheminées, pan de bois, etc.),
- matériaux (pierre, terre cuite, torchis, ardoise, etc.),
- moulages, maquettes,
- outils (plomberie-zinguerie, charpenterie, menuiserie, maçonnerie, etc.).

Toutes ces pièces sont inventoriées dans la base de gestion de collections ADLIB, et à l'instar des documents de la photothèque de l'IPW, elles seront prochainement accessibles à la recherche via le net. Le logiciel est également utilisé par l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), le Service public de Wallonie (SPW-DGO4) et la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF).

La prochaine étape est la création de l'espace « matériauthèque » qui prendra place dans la nef de l'ancienne abbatale du site, prochainement restaurée et réaffectée. Elle fera l'objet d'une scénographie adaptée, associant un choix d'objets à des représentations 3D, des maquettes, des commentaires adaptés. Le tout sera présenté de manière dynamique et didactique.

La matériauthèque de la Paix-Dieu est avant tout une aventure collective. Gérée par le Centre des métiers

châssis à croisée en bois
(chapelle de l'ancien couvent des Ursulines, Mons)
M/A/2015/008



Paix-Dieu.
Réserve de la matériauthèque

Relevé: Morgane Rosen (2015)



© IPW

du patrimoine, elle est alimentée par les acteurs du patrimoine bâti wallon (restauration, conservation) et par les dons de propriétaires privés. Si vous êtes intéressés par ce projet, si vous souhaitez en connaître davantage et si vous avez des éléments architecturaux intéressants, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu !

Pour toute information : Virginie Boulez
Tél. +32 (0)85 / 410 351 ou 350
v.boulez@idpw.be.

DU CÔTÉ DU MASTER COMPLÉMENTAIRE...

Intéressés par la conservation du patrimoine, n'attendez plus !

Vous êtes architectes, ingénieurs architectes, ingénieurs en construction, historiens de l'art, architecte du paysage désireux de vous perfectionner ?

Vous souhaitez poursuivre votre carrière dans le domaine du patrimoine bâti ? N'attendez plus pour vous inscrire via le service des inscriptions de toutes les universités partenaires.

Informations pratiques :

IPW – Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu »
+32 (0)85 / 410 365 • af.barthelemy@idpw.be • www.masterpatrimoine.be

Master spécialisé conjoint
en **Conservation**
et **Restauration**
du **Patrimoine**
culturel immobilier

Université catholique de Louvain - UCL
Université libre de Bruxelles - ULB
Université de Liège - ULg
Université de Saint-Etienne
Université de Namur - UNAMUR
Hogeschool Utrecht

avec la collaboration administrative
du **Titulaire du Patrimoine wallon** (« la Paix-Dieu »)

DU CÔTÉ DE LA FORMATION, COURTE OU LONGUE...

Le vitrail dans tous ses états... Une formation pour enseignants en cours de carrière

Depuis 2006, le Centre des métiers du patrimoine est repris sur la liste des centres de formations reconnus par l'Institut de Formations en cours de Carrière (IFC). En effet, la présentation des activités pédagogiques du Centre à la fonctionnaire dirigeante de l'Institut de Formations en cours de Carrière (IFC) a motivé celle-ci à faire de ce dernier un opérateur de formation pour l'IFC, ce qui a permis d'organiser plusieurs formations continuées en inter-réseaux pour les professeurs en fonction, wallons et bruxellois.

Chaque année, avec des thématiques adaptées aux demandes de l'IFC, l'équipe pédagogique du Centre propose des formations aux métiers du patrimoine avec, en 2014-2015, des initiations à la mosaïque, au vitrail, à la peinture « fausses matières » et à la dinanderie.

Les trois formations en vitrail, dispensées en janvier et mars 2015, ont rencontré un vif succès en accueillant pas moins de trente et un professeurs pendant les deux journées de formation.

Avec un artisan du verre, Jean-Yves Vossius, et une animatrice historienne de l'art, les professeurs ont ainsi pu découvrir la vie de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu, hier et aujourd'hui.

Après un aperçu historique sur le vitrail et sur ses utilisations dans le patrimoine actuel, les enseignants ont pu se consacrer à la réalisation d'un projet, en atelier, avec l'artisan. Le premier jour était réservé à la découverte du matériau et des outils nécessaires à son travail. La technique de coupe du verre était approchée en réalisant un premier projet individuel.

Le deuxième jour, après une présentation des travaux de restauration réalisés par l'artisan, les enseignants ont pu travailler à un vitrail collectif : des panneaux de vitrail pour un ancien châssis de verrière de protection d'une église de Stavelot. Ces journées bien remplies étaient enrichies de moments d'échanges sur différents projets, sur les transferts des acquis de la formation, permettant ainsi aux enseignants de repartir avec « le sourire », « un bagage supplémentaire pour mes cours », « un projet pour l'école », « un outil de plus à exploiter », « un peu d'espoir », « la connaissance d'un nouvel univers », « beaucoup d'enthousiasme »...

Gardez un œil sur le calendrier des formations IFC 2015-2016 sur le site www.ifc.cfwb.be.

Les futurs conseillers à la chapelle Saint-Maximin à Anthisnes



© IPW



Depuis 2011, l'IPW et l'IFAPME ont mis en place une formation d'un an de « conseiller en restauration et rénovation de bâtiments anciens » unique en Belgique et dispensée en horaire décalé le samedi au Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu à Amay.

Cette année, le nombre d'apprenants est en forte augmentation, ce qui montre l'intérêt du secteur pour ce type de formations. Vingt-huit professionnels (artisans, employés dans le secteur de la construction,

conducteurs de chantier, architectes, historiens de l'art, enseignants, etc.) suivent un programme qui aborde aussi bien les notions générales et la législation du patrimoine que les techniques de restauration, les études préalables, les principes constructifs de nos régions ainsi que l'application de la PEB aux bâtiments anciens et classés.

Dans le cadre de leur travail de fin d'études, les futurs conseillers ont visité à deux reprises la chapelle Saint-Maximin à Anthisnes afin de travailler sur un cas

concret de notre patrimoine remarquable, d'étudier une pathologie en particulier et de prodiguer leurs conseils dans une situation presque réelle.

Pour plus de renseignements sur cette formation ou pour vous inscrire pour la prochaine année académique (octobre 2015-juin 2016), vous pouvez contacter l'IPW (+32 (0)85 / 410 350 • infopaixdieu@idpw.be) ou l'IFAPME (+32 (0)85 / 27 13 40 • huy@formation-pme.be).

DU CÔTÉ DES MÉTIERS DE LA PIERRE...

Le futur Centre des métiers de la pierre à Soignies

Depuis l'inauguration de la première phase des travaux par le Ministre du Patrimoine en janvier 2015, le chantier de restauration avance à grands pas et les contacts se multiplient entre le secteur et les opérateurs de formation afin de mettre en place les futures formations. Le Centre des métiers de la

pierre, aménagé dans les bâtiments de l'ancienne Grande Carrière Wincqz à Soignies, ouvrira ses portes dès l'année académique 2016-17.

Les formations toucheront tous les métiers de la pierre, de l'extraction jusqu'à la pose, en passant



© IPW

par les métiers de tailleur de pierre, de maçon, de paveur, de marbrier, de graveur, de sculpteur pour bâtiments historiques, etc. Le catalogue des formations reposera sur les acquis de l'IPW, du FOREM, de l'IFAPME et du CEFOMEPI mais le regroupement à Soignies permettra de les coordonner en modules complémentaires qui mis bout à bout, constitueront des parcours de formation répondant aux différents profils d'apprenants et d'étudiants. Une plus-value du centre sera également de créer de nouvelles formations à haute valeur ajoutée et adaptées aux évolutions technologiques du secteur et du marché de l'emploi. Les professionnels pourront s'exercer sur des machines numériques les plus modernes grâce à des partenariats avec les entreprises de la région.

Le chantier en cours constitue la première phase des travaux. Il concerne deux bâtiments emblématiques du site : la grande scierie et les bureaux. Le démontage de la dalle de sol de la grande scierie a permis de mettre au jour les vestiges du revêtement de sol initial du bâtiment. Son dégagement minutieux et son relevé ont été réalisés par le Service de l'Archéologie du Hainaut du SPW. L'interprétation des différentes

phases et de la fonction de chaque structure est en cours.

Après remblayage, les entreprises poursuivront à présent les travaux de nettoyage, de gros œuvre et de réfection de charpente et de couverture. Les anciens bureaux dont la toiture avait été démontée en 2011 suite à un effondrement, sont progressivement vidés et débarrassés de leurs structures instables. Les travaux de gros œuvre pourront prochainement démarrer.



© IPW

Si vous êtes professionnel dans le secteur de la pierre et souhaitez donner votre avis, vous pouvez demander un formulaire par simple courriel à v.duvigneaud@idpw.be ou +32 (0)85 / 410 350.

Exception culturelle et mondialisation...

Lorsque l'architecte britannique de réputation universelle Sir Norman Foster fut choisi pour rénover le Reichstag, au début des années '90, il conçut un projet audacieux, aujourd'hui unanimement admiré, notamment pour sa coupole novatrice. Les sols intérieurs étaient prévus en pierre française mais l'intervention énergique du maître d'ouvrage public les a fait exécuter en calcaire du Jura souabe. Peu après, le même bureau d'architecture a été appelé à modifier le British Museum de Londres, pour l'amplifier et le moderniser – notamment la désormais célèbre Queen Elizabeth II Great Court avec sa belle verrière. Ici aussi, le projet prévoyait des sols en pierres de Bourgogne – c'est l'effet bien connu « Louvre », suite à l'adoption généralisée de cette gamme de matériaux beiges sous la pyramide de Pei... Mais les autorités britanniques ont imposé l'usage de la pierre de Portland, qui fut effectivement mise en œuvre ! Chez nous, à plus modeste échelle, c'est peu après, en 2001, que l'ancien hôtel de Ligne, rue Royale à Bruxelles, fut transformé en parlement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles par le bureau A2RC. Quant on peut le visiter, par exemple aux Journées du Patrimoine, on se rend compte que les nouveaux sols intérieurs ont vaguement l'aspect gris des pierres du pays, mais un examen plus attentif permet d'identifier des calcaires vietnamiens ! Autres pays, pourtant européens, autres façons de faire ! On a toujours été, en Belgique plus qu'attentif aux directives de libre circulation des matières et des hommes...

Il va donc être bien difficile de concrétiser les mesures déjà souvent évoquées ici pour les marchés publics, la fameuse insertion de clauses sociales, éthiques

et environnementales – non pas dans une optique protectionniste passéiste, mais simplement pour laisser encore aux producteurs européens une petite chance de fournir l'un ou l'autre chantier (*a fortiori* ceux à forte valeur symbolique) dans un univers dominé par la mondialisation à tout crin, avec l'écrasante domination asiatique ! Les entrepreneurs montent eux-mêmes de plus en plus fréquemment au créneau pour dénoncer la concurrence étrangère, qui leur rafle de plus en plus de marchés, et souligner l'insupportable dumping social, pointant du doigt les pays d'Europe centrale et orientale. Au vu du poids socio-économique considérable du secteur de la construction, les autorités publiques semblent vouloir leur prêter une oreille attentive... Quoique ! [...].

Certes, la délocalisation de la transformation est un phénomène connu à toutes les époques. Quand, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la France ouvertement protectionniste a imposé des tarifs douaniers prohibitifs sur les produits finis et semi-finis (les tranches de marbre étaient d'autant plus taxées qu'elles étaient minces...), les marbriers belges ont installé des usines de débitage et de façonnage juste au-delà de la frontière. C'est ainsi que furent créés de nouveaux pôles marbriers comme autour de Jeumont. C'était autrefois, avant la « création d'une Europe unie » et toutes les grandes directives sur la libre circulation des biens et des personnes ! Aujourd'hui, le phénomène est bien connu et dénoncé dans le secteur du bois, le plus souvent transformé loin de son lieu d'élevage. Et il commence à toucher la pierre : faut-il rappeler le chantier à problèmes devant la gare Centrale de Bruxelles ? D'étranges dalles composites, mince

couche superficielle de roche belge sur substrat épais de pierre asiatique, le collage étant manifestement pratiqué en Orient, ont été brièvement en œuvre, avant d'être arrachées pour être remplacées par d'honnêtes dalles « pleine pierre » ! Soulignons incidemment l'immense gâchis environnemental... Des mesures doivent être prises pour empêcher des produits supposés « concurrentiels », transformés dans des pays à faibles coûts salariaux, d'envahir les marchés publics ! Sinon, c'est évidemment toute la tradition plusieurs fois millénaire de traitement de la pierre, fierté de nos régions, qui est en risque de se perdre ! Et dès lors, à quoi bon continuer à développer des centres de formations spécialisées, comme celui dont la première pierre vient d'être posée à Soignies ? Relancer les filières de formation, à quoi bon si on ferme les ateliers ?... Situation paradoxale !

Pour en revenir aux exemples du début, les arguments allemands et britanniques reposaient sur des considérations patrimoniales et symboliques, une espèce de principe d'« exception culturelle », non exprimé comme tel. Ce contexte patrimonial, pourtant fréquemment évoqué, n'est même pas mis en avant chez nous, tant est grande la frilosité devant des dérogations aux sacro-saints marchés publics ! En témoignent les grands aménagements récents autour de la cathédrale de Tournai et de la collégiale de Nivelles, pourtant lieux de mémoire, réalisés en pierres étrangères ! Il y a encore beaucoup de pain sur la planche pour sauver les valeurs de notre société...

Francis TOURNEUR
Secrétaire général de Pierres et Marbres
de Wallonie

DU CÔTÉ DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE...

Assemblée générale de la Fédération européenne pour les métiers du patrimoine bâti



© IPW

Héritière de l'ancienne Fondation européenne, la Fédération pour les métiers du patrimoine bâti (FEMP) s'est réunie fin février à la Paix-Dieu, regroupant les partenaires que sont les centres de formation aux métiers du patrimoine dont l'École d'Avignon, la Fondation Villa Fabris de Thiene d'Italie, le Centre de formation du Château Banffy de Roumanie ainsi que le représentant de la

formation professionnelle allemande.

L'objectif de ces deux journées de réunion était de travailler sur les perspectives de la fédération à travers la candidature à des projets européens ainsi que l'incorporation de nouveaux centres de formation et la communication autour des actions de la FEMP. Certains membres dont les directrices de la Villa Fabris et du Centre de la Paix-Dieu se sont également rendus à Strasbourg pour rencontrer deux membres de l'ancienne fondation et recevoir l'héritage intellectuel de celle-ci.

Un site internet et un logo vont être créés afin de diffuser plus largement les activités et projets de cette jeune fédération.

« Trans-formation du Patrimoine » : les résultats d'un projet de cinq années

Le projet « Trans-formation du Patrimoine » a réuni pendant cinq ans six partenaires français et belges pour une meilleure prise en compte du bâti ancien sur les territoires du Parc naturel régional de l'Avesnois en France, de la Botte du Hainaut et de l'arrondissement de Philippeville en Belgique.

Il s'est décliné en six actions, depuis l'amélioration de la connaissance jusqu'à la constitution d'un réseau d'acteurs. Celles-ci constituent un programme cohérent d'études et de préservation du bâti ancien, de formation et de mise en réseau des acteurs. Elles se sont adressées à un public varié d'élus, de techniciens, de professionnels, d'habitants, à travers des chantiers de formation aux techniques de restauration, des expositions itinérantes, des salons sur la restauration

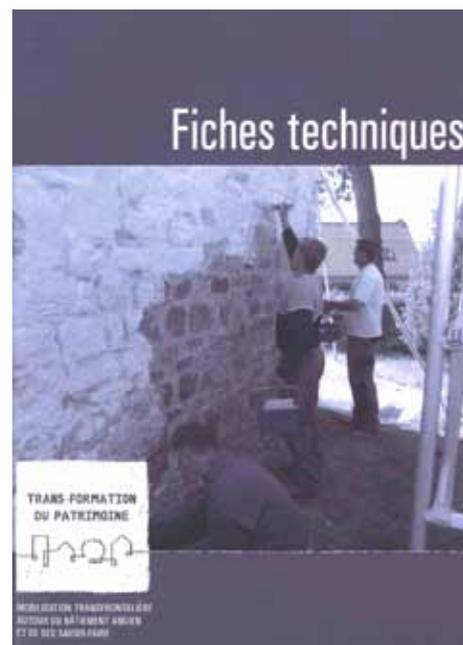
du bâti traditionnel et des journées de sensibilisation.

Une des actions menées pour laquelle le Centre de la Paix-Dieu avait été sollicité comme partenaire a été la mise en valeur des pratiques et la formation des acteurs de terrain, artisans, agents techniques communaux, habitants, etc. aux techniques de restauration du patrimoine.

Sur base d'édifices du petit patrimoine populaire du territoire transfrontalier, un programme de formations a été établi. Ces chantiers de formation ont eu pour objectif de dispenser aux stagiaires transfrontaliers, les techniques de base de l'entretien et de la restauration du bâti ancien, afin de pouvoir intervenir sur le patrimoine communal avec les techniques adaptées.

C'est ainsi que quatorze chantiers, sept français et sept belges, ont été réalisés durant le projet et ont été à plusieurs reprises exposés dans les précédentes *Lettres du Patrimoine*.

De ces actions ont été édités un livret de restitution des chantiers de formation, un dossier de 42 fiches techniques reprenant des fiches générales et des fiches-chantiers sur les techniques de restauration



approchées en formation et enfin, les actes du colloque de fin de projet qui s'est tenu les 25 et 26 septembre 2014 à Epepe-Sauvage dans la collection des « Dossiers de l'IPW » sous le titre de *Patrimoine et territoire*. Ce volume est le résultat des riches interventions des deux journées d'échanges organisés sur deux axes principaux : « Vers un territoire transfrontalier partagé » et « Vers un avenir partagé ».

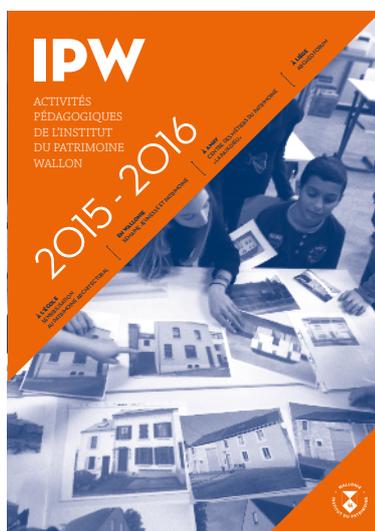
L'ensemble des documents et des productions créées à l'occasion du projet « Trans-formation du Patrimoine » sont disponibles gratuitement et en téléchargement sur le site web du projet www.trans-formationdupatrimoine.eu/.



La nouvelle brochure des activités pédagogiques de l'Institut du Patrimoine wallon est parue !

Ca y est ! La brochure 2015-2016 des activités pédagogiques proposées par l'IPW est sortie de presse et disponible. Vous y trouverez toutes les formules mises à votre disposition pour vous sensibiliser au patrimoine architectural de Wallonie et pour éveiller vos élèves ou enfants à ce sujet !

Il y en a pour tous les goûts, tous les âges et tous les moments : à l'école, à l'Archéoforum de Liège, au Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » à Amay, en Wallonie avec l'équipe des Journées du Patrimoine, ou encore, à la maison mais aussi dans le cadre privé de la famille ou dans le cadre scolaire et professionnel – de l'enseignement fondamental à la formation continuée des professeurs en passant par l'enseignement secondaire et supérieur ; en période académique ou de vacances, le temps d'une demi, d'une, de deux, de trois ou de quatre journées.



À l'école, une historienne de l'art vient dans votre classe avec livres, illustrations, matériaux et outils, répondre, avec vous, en théorie et en pratique, aux questions du type : « C'est quoi le patrimoine ? Que sont les métiers du patrimoine ? Quel édifice proche

est le plus connu par les élèves de ma classe ? Quel âge a mon école ? Qui a conçu les plans de mon habitation ? ».

À l'Archéoforum de Liège, facile d'accès en train notamment, guides et technologies de pointe (Ipad) vous initient par des visites, des jeux et des rallyes, à l'archéologie et à l'histoire de Liège, en offres pédagogiques spécifiques ou combinées avec celles de musées tels que l'Aquarium muséum, le musée des Transports en commun, le musée de la Vie wallonne ou Territoires de la mémoire.

Au Centre des métiers du patrimoine à Amay, sur le site d'une ancienne abbaye cistercienne en cours de restauration, support pédagogique par excellence, l'équipe pédagogique et les artisans présents vous font découvrir en classe et en atelier, du primaire à l'âge adulte, le patrimoine et ses métiers (tailleur de pierre, maçon, sgraffiteur, peintre en décor, vitrailiste, couvreur, dinandier, etc.) par le biais des stages « Compagnons en herbe », des « Classes d'éveil au patrimoine et à ses métiers », des formations « +16 », bacheliers et professorales.

En Wallonie, sur des sites patrimoniaux ouverts et animés chaque année à l'occasion de la Semaine Jeunesse et Patrimoine, une visite guidée adaptée à l'âge des participants et un rallye de mise en pratique vous sont proposés gratuitement.

Enfin, à la maison, il vous est possible de jouer et de découvrir le patrimoine de Wallonie grâce au jeu vidéo *Patrimonia* et ses personnages attachants ou au travers des activités du *Carnet de voyage du vadrouilleur* qui invitent à la découverte du patrimoine ou prolongent celle-ci en famille de manière ludique.

Toute l'équipe pédagogique de l'IPW se tient à votre disposition pour vous apporter les précisions et l'aide souhaitées. Au plaisir de vous rencontrer ou de vous retrouver.

Classer ou restaurer un monument : qui fait quoi ?

Selon qu'un monument classé est ou non inscrit sur la liste des biens menacés épaulés par l'IPW (qui porte sur 5 à 6 % environ des monuments), son propriétaire s'adressera prioritairement soit au Département du Patrimoine, soit à l'Institut du Patrimoine wallon – excepté pour un conseil préventif en matière de réaffectation pour lequel l'IPW peut toujours intervenir dans la mesure de ses moyens pour tous les monuments sans distinction.

Dans tous les cas, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles sera associée aux procédures et rendra des avis non contraignants

(comme sur les classements à opérer) sur les travaux de restauration à effectuer.

Dans tous les cas également, c'est le Ministre du Patrimoine et lui seul qui décide des taux de subventions pour les travaux de restauration ainsi que, dans la limite des crédits et de l'arrivée des dossiers, de l'affectation des moyens budgétaires. Lui seul décide aussi d'entamer ou non le classement (ou le déclassement) d'un bien, et de classer ou non ce bien sur base des avis recueillis dont celui, parmi d'autres, de la Commission.

Une publication de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Éditeur responsable

Freddy Joris
Administrateur général de l'IPW

Coordination

Stéphanie Bonato

Collaborations

Département du Patrimoine (DGATLPE/SPW),
Commission royale des Monuments, Sites
et Fouilles et associations.
Les articles non signés émanent
des collaborateurs de l'IPW.

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

Lielens et Partners s.a.
Rue Henri Evenepoel, 9 • 1030 Bruxelles
+32 (0)2 / 240 40 40

S'abonner ?

La *Lettre du Patrimoine* est intégralement
téléchargeable sur le site
www.idpw.be

L'abonnement à *La Lettre* est entièrement
gratuit, si vous en faites la demande par
écrit, par fax ou par mail (en aucun cas par
téléphone, s'il vous plaît) auprès de l'IPW à
l'adresse ci-dessous :

Institut du Patrimoine wallon
Cellule Communication
La Lettre du Patrimoine
Rue du Lombard, 79
B - 5000 Namur
Fax : +32 (0)81 / 65 48 44 ou 50
Courrier électronique :
lalettre@idpw.be

Vous pouvez également choisir de recevoir
chaque trimestre la version électronique
de cette *Lettre* en en faisant la demande à
l'adresse : lalettre@idpw.be

Ce numéro a été tiré
à 13.000 exemplaires.
Les informations ont été arrêtées
à la date du 30 avril 2015.
Ce trimestriel est gratuit
et ne peut être vendu.